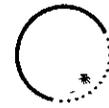




Bureau de Coopération  
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &  
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations  
Unies pour l'Environnement

---

## Programme Regional Océanien de l'Environnement

---

**SPREP/Rapport National 2**

**Original: Anglais**

**RAPPORT NATIONAL No.2**

**AUSTRALIE**

**Commission du Pacifique Sud  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Février 1981**

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

A U S T R A L I E

RAPPORT NATIONAL

(traduit sous contrat)

(i)

RAPPORT NATIONAL AUSTRALIEN POUR LE PROGRAMME REGIONAL  
DU PACIFIQUE SUD SUR L'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Introduction	1
	1.1. Cadre constitutionnel	1
2.	Principes d'action et mise en oeuvre	2
	2.1. Principes d'action	2
	2.2. Législation	4
	2.3. Planification	6
	2.4. Mise en application	9
3.	Evaluation	14
	3.1. Principaux problèmes posés en matière d'environnement	14
	3.2. Recherche et surveillance	24
4.	Gestion	26
	4.1. Bilan des ressources	26
	4.2. Principales tendances d'évolution	34
	4.3. Méthodes de gestion	39
5.	Conditions requises pour une action nationale	41
	5.1. Nouvelles actions	41
	5.2. Conditions requises	41
6.	Priorités et exigences à prendre en compte dans le programme régional d'environnement	45

Ministère des Affaires Intérieures  
et de l'Environnement

Février 1981

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENTAUSTRALIE - RAPPORT NATIONAL1. INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite au Savingram n°52 de la Commission du Pacifique Sud (CPS) qui dressait un inventaire des sujets à traiter et qui proposait un modèle de présentation. L'Australie possède une forme de Gouvernement fédérale et, dans la liste des sujets envoyée par la CPS, une distinction doit être faite entre les compétences de la Confédération, des six Etats fédérés et des deux Territoires intérieurs. Comme il n'a pas été possible d'établir des consultations avec les Etats fédérés, le présent rapport a été préparé à partir des informations existantes, publiées ou non, dont disposait le Ministère Fédéral des Affaires Intérieures et de l'Environnement. Ce rapport ne doit pas être considéré comme un rapport "national" exhaustif prenant en compte l'ensemble des avis émis aux niveaux de la Confédération, des Etats et des Territoires.

1.1 CADRE CONSTITUTIONNEL

L'Australie est régie par un système fédéral dans lequel les pouvoirs respectifs du Gouvernement de la Confédération et des six Etats sont définis par la loi fondamentale de 1900 (Commonwealth of Australia Constitution Act). Le Chef de l'Etat est la reine d'Australie et l'Australie fait partie du Commonwealth Britannique. Le Gouverneur Général, nommé par la reine, est, en droit, le plus haut responsable exécutif australien, mais ses pouvoirs sont limités. Les pouvoirs exécutifs du Commonwealth sont en fait détenus par le Premier Ministre et par le Cabinet des Ministres. L'autorité législative est le Parlement Fédéral, constitué d'une Chambre des Représentants, dont les membres sont démocratiquement élus dans des circonscriptions électorales définies proportionnellement à la population à l'intérieur des Etats et des deux Territoires intérieurs, et d'un Sénat comprenant une représentation égale de chaque Etat ainsi qu'une représentation des Territoires intérieurs. Le pouvoir judiciaire fédéral est exercé par la Haute Cour d'Australie, par les tribunaux fédéraux et par les tribunaux des Etats qui ont été habilités à connaître des affaires du Commonwealth par le Parlement Fédéral.

Aux termes de la Constitution, certaines prérogatives sont expressément confiées au Gouvernement du Commonwealth, alors que d'autres sont assumées conjointement par les gouvernements du Commonwealth et des Etats, l'organe législatif fédéral étant prépondérant en cas de conflit entre les pouvoirs du Commonwealth et les pouvoirs des Etats.

Quant aux pouvoirs qui ne sont pas expressément attribués par la Constitution, ils reviennent aux Etats. Tel est le cas pour ce qui concerne la plupart des aspects de la protection de l'environnement, notamment pour les fonctions normales de gestion mettant en jeu l'appareil administratif des Etats, les questions municipales, les entreprises industrielles et les comportements anti-écologiques des individus. En matière d'environnement, les compétences du Gouvernement fédéral s'étendent aux questions concernant les relations internationales, le commerce extérieur, les finances fédérales, les Territoires et les études d'impact des projets fédéraux.

L'appareil politique, administratif et législatif des Etats fédérés, est dans la plupart des cas modelé sur l'appareil fédéral. Chaque Etat possède une chambre basse démocratiquement élue (appelée Assemblée Législative) et, à l'exception du Queensland, une chambre haute (le Conseil Législatif). Chaque Etat a son système législatif, exécutif et judiciaire.

## 2. PRINCIPES D'ACTION ET MISE EN OEUVRE

### 2.1 PRINCIPES D'ACTION

#### 2.1.1. Les pouvoirs publics ont-ils adopté des engagements de principe en matière d'environnement ?

Les autorités du Commonwealth et des Etats ont fait connaître la politique qu'elles entendaient suivre sur un certain nombre de questions. Au niveau fédéral, une stratégie d'ensemble orientant la politique de l'environnement n'a pas été définie. Toutefois, les autorités fédérales ont fait connaître la politique qu'elles entendaient suivre sur un certain nombre de questions, notamment :

- a. exploitation des gisements d'uranium ;
- b. protection de la Grande Barrière de Corail ;
- c. aménagement du Parc National de Kakadu ; et
- d. chasse à la baleine.

#### 2.1.2. Avantage qu'il y aurait à adopter un engagement de principe sur l'environnement

Récemment, le Premier Ministre a annoncé que les Etats et le Territoire du Nord avaient accepté de collaborer avec l'autorité fédérale en vue de définir pour l'Australie une Stratégie Nationale de Conservation en s'inspirant de la Stratégie mondiale de Conservation. Un exemplaire du communiqué de presse du Premier Ministre est joint dans l'Annexe 1.

La Stratégie Nationale de Conservation sera un document reflétant l'accord réalisé sur les priorités et les actions que devront adopter, à tous les niveaux, les organismes officiels et officieux pour réaliser les objectifs nationaux en matière de conservation. Ce document sera la première tentative de définir une orientation générale de la stratégie que la nation poursuivra pour la protection de l'environnement.

### 2.1.3. Actions menées par les autorités officielles

#### a. Planification économique et sociale

L'Australie, comme la plupart des autres pays industrialisés, possède une économie de marché dans laquelle les organisations publiques et privées jouent un rôle économique et social.

#### b. Planification physique ou régionale

La planification physique et régionale en Australie relève largement de la responsabilité des Etats et des collectivités locales. L'action de planification physique des Etats est mise en oeuvre par des organismes légaux chargés de la planification et du développement. Des planifications particulières intéressant des régions bien spécifiques ont été élaborées dans la plupart des Etats.

#### c. Elaboration des projets de développement

Les grands projets de développement nécessitent souvent que les autorités prennent des décisions qui influenceront sur l'orientation adoptée. Ces décisions peuvent porter sur des questions telles que l'implantation, le financement, les répercussions sociales et environnementales et la rentabilité économique. Les grands projets de développement sur lesquels les autorités fédérales ont dû se prononcer comprennent :

- (i) le développement des gisements d'uranium dans la région d'Alligator Rivers, dans le Territoire du Nord ;
- (ii) la construction d'un gazoduc entre Moomba (Australie Méridionale) et Sydney (Nouvelle Galles du Sud) ;
- (iii) la construction du barrage de Dartmouth sur le cours supérieur de la Murray dans le Victoria ; et
- (iv) une vaste expansion des installations de raffinage et de fonderie d'aluminium dans plusieurs Etats.

#### d. Principales ressources

Les autorités du Commonwealth et des Etats ont adopté des principes d'action pour certains domaines spécifiques comme l'agriculture, la pêche, les forêts, les mines, l'énergie et l'eau. Par exemple,

en ce qui concerne l'agriculture, les autorités fédérales appliquent une stricte politique de quarantaine sur l'introduction d'animaux et de plantes venant de l'étranger. La mise en valeur et la gestion des ressources en eau est un domaine dans lequel les autorités du Commonwealth et des Etats se sont mises d'accord pour suivre une politique d'ensemble (voir paragraphe 4.1.2. pour les détails).

e. Développement des zones rurales et urbaines

Les autorités du Commonwealth et des Etats ont également adopté des principes d'action pour ce qui concerne certains domaines spécifiques du développement rural et urbain. Citons en exemple de l'action fédérale en matière de développement rural :

- (i) allègements fiscaux pour les producteurs primaires ;
- (ii) prêts agricoles ;
- (iii) ajustements ruraux ; et
- (iv) subventions fédérales pour les services d'experts agricoles.

Le développement urbain incombe essentiellement aux autorités des Etats et locales, mais l'administration fédérale a pris en compte plusieurs programmes de développement urbain, notamment :

- (i) aide financière pour le Centre d'urbanisation d'Albury/Wodonga ;
- (ii) incitations à la décentralisation ; et
- (iii) programme-pilote de réhabilitation urbaine.

f. Quelles sont les priorités des pouvoirs publics dans ces différents domaines ?

Les priorités accordées à ces différents domaines par les pouvoirs publics ne sont pas explicitement définies. On pourra toutefois en avoir une idée par l'étude des affectations budgétaires annuelles.

2.2. LEGISLATION

Dans les différents domaines intéressant l'environnement, les prérogatives législatives relèvent essentiellement de la responsabilité des Etats. Dans tous les Etats, il y a une législation séparée pour la pollution de l'air, de l'eau et par le bruit, pour divers aspects de la conservation des ressources naturelles et vivantes et pour d'autres questions se rapportant à l'environnement. Les différents Etats ont également arrêté des dispositions de droit administratif afin de disposer des mécanismes permettant de coordonner les programmes d'environnement. Des dispositions de droit civil sont également applicables, en ce qui concerne la protection de l'environnement, aux actes des individus.

La législation fédérale la plus complète est la loi de 1974 dite "Protection de l'Environnement" (Etudes d'impact), dont le but est de s'assurer que les questions ayant une incidence non négligeable sur l'environnement seront prises en compte dans les actions et les décisions du Commonwealth. Les autres législations existant au niveau national sont :

- a. La loi de 1975 portant création de la Commission du Patrimoine australien (Australian Heritage Commission). Outre la création de ladite Commission, cette loi a mis en place un mécanisme permettant d'identifier et d'évaluer du point de vue environnemental, les actions d'importance nationale menées par le Commonwealth en ce qui concerne l'environnement naturel et construit par l'homme.
- b. la loi de 1975 sur les parcs nationaux et la préservation des espèces sauvages a créé le Service National Australien des Parcs et Espèces Sauvages. Elle comporte également des dispositions pour la constitution de parcs et de réserves sur les territoires fédéraux, et pour la conservation des espèces sauvages.
- c. La loi de 1975 sur le parc marin de la Grande Barrière de Corail a créé l'organisme gestionnaire du parc marin de la Grande Barrière de Corail et a prévu la constitution d'une réserve marine dans la région de la Grande Barrière de Corail.
- d. Une législation réglementant l'extraction de l'uranium dans certaines zones du Territoire du Nord par des mécanismes de protection spécifiques, notamment la loi de 1978 sur la protection de l'environnement (région d'Alligator Rivers) portant création de l'Office de Surveillance Scientifique chargé de superviser les répercussions écologiques de l'exploitation de l'uranium dans ces territoires, et la loi de 1978 sur la protection de l'environnement (Cour Suprême du Territoire du Nord), qui permet à certaines parties intéressées de demander un dédommagement auprès des tribunaux pour des dégradations réelles ou possibles de l'environnement.
- e. La loi de 1978 sur la protection de l'environnement (Codes nucléaires) qui prévoit la préparation et la promulgation de codes de pratique nucléaires en collaboration avec les Etats et avec le Territoire du Nord pour la réglementation de l'industrie de l'uranium. Ces codes seront mis en application par une législation appropriée à l'intérieur de chaque Etat et Territoire.
- f. La loi de 1977 sur l'environnement (Assistance financière) qui permet d'accorder une aide financière fédérale aux Etats qui mettent en oeuvre des programmes de protection de l'environnement.

- g. Enfin, le législateur fédéral a récemment pris des dispositions pour assurer la protection totale des baleines et de la faune et de la flore antarctiques. La législation fédérale dans des domaines tels que la santé, la science, la pêche, les transports et les ressources en eau, intéresse également l'environnement à certains égards.

### 2.3. PLANIFICATION

#### 2.3.1. L'environnement est-il pris en compte dans la planification économique ?

La politique des autorités fédérales est de maintenir un équilibre responsable entre la planification et le développement économique d'une part, et la protection de l'environnement d'autre part.

#### 2.3.2. A-t-on dressé des relevés des ressources et des plans d'aménagement (affectations des sols) ?

Les autorités australiennes ont procédé depuis de nombreuses années à d'importantes études en ce sens. Une récapitulation récente des études est donnée dans le "Catalogue of Australian Land Resource Survey's" (Catalogue des études sur les ressources terrestres australiennes), préparé par le Groupe d'étude mixte Commonwealth - Etats sur la conservation des sols, 1975-1977.\* On a dressé l'inventaire d'un grand nombre de ressources sur de grandes étendues du continent. Les relevés ont été, pour la plupart, entrepris par ou pour le compte des Etats. Les organismes qui procèdent à des relevés nationaux comprennent :

- a. La Commission du Patrimoine Australien - elle tient à jour un registre du Domaine National ;
- b. Le bureau des ressources minières, de géologie et de géophysique - Il donne des informations sur la structure géologique et sur les ressources minières de l'Australie, y compris les Territoires et les zones maritimes ;
- c. Division de la cartographie nationale - Elle effectue des levés géodésiques et bathymétriques, et elle dresse des cartes par des levés topographiques et par des photographies aériennes. Elle coordonne les activités topographiques et cartographiques du Commonwealth et des Etats ; et

---

\* Ministère australien de l'environnement, du logement et du développement urbain. Catalogue of Australian Land Resource Surveys. Commonwealth and State Government Collaborative Soil Conservation Study 1975-77. Rapport 4. Australian Government Publishing Service, Canberra, 1978.

Groupe d'étude des ressources biologiques australiennes - Il a été créé pour promouvoir des études, la classification, la répartition et l'écologie de la flore et de la faune australiennes. Le groupe, produira de grandes études taxonomiques sur la flore et la faune d'Australie.

2.3.3. Des cartes spéciales de l'environnement ou autres données pertinentes sont-elles utilisées pour la planification physique ?

L'emploi de cartes et de données relatives à l'environnement est désormais un fait généralement accepté dans la planification physique. Les textes législatifs imposent que la planification physique au niveau des Etats prenne en compte les facteurs de l'environnement. Divers manuels et ouvrages de référence ont été préparés pour aider les planificateurs. La situation est comparable au niveau du Commonwealth. Une étude approfondie sur les procédures de planification physique et d'évaluation des facteurs écologiques a été entreprise par Fowler \* pour le Ministère Fédéral de la Science et de l'Environnement.

La Division "Recherches sur l'affectation des terres" de l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation CSIRO) a récemment procédé à une grande étude de quatre années sur la planification de l'affectation des terres dans une zone rurale de la côte sud de la Nouvelle-Galles du Sud.\*\* Le but de cette étude était de déterminer le type d'information (notamment sur l'environnement) qui serait nécessaire pour réaliser une planification exhaustive des classes d'affectation des sols dans une région côtière ; cette étude se proposait également de déterminer comment on pouvait exploiter l'information recueillie.

2.3.4. Les grandes activités font-elles l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement ?

Tous les Etats, ainsi que le Commonwealth, ont pris des mesures permettant d'évaluer l'incidence sur l'environnement des grandes activités mettant en jeu des décisions officielles. Les gouvernements du Commonwealth, de la Nouvelle-Galles du Sud et du Victoria, ont mis en place des dispositions législatives sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Les autres Etats ont mis en place des procédures officiellement structurées.

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (études d'impact) et les procédures d'application correspondantes ont été réexaminées. L'une des principales utilités de ce réexamen a été l'élimination des doubles emplois et des chevauchements entre les dispositions prévues au niveau du Commonwealth et des Etats pour évaluer les incidences sur l'environnement ; ce réexamen a également permis d'affiner la mise en application de la loi

---

\* Fowler, R.J. The Integration of EIA Procedures with Development Controls (Planning and Pollution) : - Rapport.

\*\* Coming to Grips with Regional Planning. Ecos. N°10. Nov. 1976

2.3.5. Améliorations apportées à la planification de la protection de l'environnement

Une Commission permanente du Parlement du Commonwealth sur l'environnement et la conservation procède à une enquête sur "la suffisance des dispositions législatives et administratives relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources". Dans une proposition émise en 1978 dans le cadre de cette enquête, les services de l'ancien Ministère de l'environnement, du logement et du développement urbain concluaient qu'une attention plus grande pourrait être apportée à l'avenir dans les domaines suivants :

- "a. disponibilité d'informations sur l'environnement - Les données sur le bilan écologique de la nation et les informations qui permettraient de mieux apprécier le rapport coût-efficacité de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources en Australie, ne sont pas coordonnées, rassemblées, exploitées ou publiées selon une procédure centralisatrice cohérente. De ce fait :
  - (i) les autorités, les industriels et le public en général ne disposent pas d'une perspective suffisante pour asseoir leurs décisions et leurs avis et pour prévoir l'avenir.
  - (ii) dans la gestion des affaires courantes, un grand nombre de décisions est empêché par la dispersion et par la difficulté d'accès d'une masse d'informations utiles.
  
- b. préparation et mise en oeuvre d'actions nationales sur la protection de l'environnement - les mesures visant à résoudre les problèmes les plus évidents et les plus simples ayant déjà été prises, les principales difficultés à venir risquent de porter sur une aggravation de la dégradation de l'environnement et sur l'alourdissement des charges financières de sa protection, alors que d'autres difficultés, ne nécessitant pas de grosses dépenses, pourraient être résolues par une combinaison d'innovations législatives, techniques et sociales. Pour l'avenir, les actions nationales devront être conformes à certaines exigences indispensables. Elles devront être :
  - (i) efficacement coordonnées entre les différents niveaux de l'administration, des entreprises et de la société en général.
  - (ii) flexibles, ceci voulant dire que tous les moyens d'action disponibles, qu'ils soient administrés par le Commonwealth, les Etats ou les collectivités locales, devraient être pris en considération pour traiter de tel ou tel problème sur l'environnement.

- (iii) anticipatoires, car une mesure prise suffisamment à l'avance diminue le risque d'une dégradation majeure de l'environnement, offre une plus grande sécurité quant aux décisions sur les emplois et les investissements et élimine la nécessité d'actions correctives onéreuses.
- c. Coût de la protection de l'environnement - Si les études menées à l'étranger donnent à penser que les dépenses engagées au titre de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources ont été justifiées par les avantages obtenus, nous ne possédons pas d'informations suffisantes pour former un jugement définitif sur les mesures spécifiques qui ont été prises en Australie ou qui pourraient y être prises à l'avenir.
- d. Suffisance des dispositions administratives et législatives existantes - Le Commonwealth devrait entreprendre de dresser un bilan de l'environnement en Australie, du succès des mesures législatives, administratives et financières, et de l'adéquation des méthodes de protection de l'environnement qui n'ont pas été essayées jusqu'à présent."

Des efforts sont en cours pour répondre à ces exigences. Comme indiqué par ailleurs dans le présent rapport, le projet dit "Statistiques sur l'environnement australien" vise à établir un bilan de l'environnement en Australie (voir § 3.2.1. (d)). Une étude sur les coûts de la réduction des pollutions industrielles est actuellement menée conjointement par le Commonwealth et les Etats sous les auspices du Conseil Australien de l'Environnement (Australian Environment Council). L'objectif de cette étude est d'estimer les coûts d'une réduction de la pollution dans certains secteurs industriels australiens. Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Conservation (voir § 2.1.2.), il est prévu de dresser un bilan de réalisation des objectifs de conservation et des activités officielles et officieuses de conservation.

#### 2.4. MISE EN APPLICATION

La mise en application des dispositions de protection de l'environnement est partagée entre le Commonwealth, les Etats et les collectivités locales.

##### Commonwealth

Les responsabilités du Commonwealth en matière d'environnement sont prises en charge par le Ministère des affaires intérieures et de l'environnement (Department of Home Affairs and Environment) sous la responsabilité du Ministre compétent. Quatre organismes légaux ont compétence en matière d'environnement et de conservation :

- a. la Commission du patrimoine australien ;
- b. le Service australien des parcs nationaux et des espèces sauvages ;
- c. l'organisme gestionnaire du parc marin de la Grande Barrière de Corail ;
- d. l'Office de supervision scientifique.

Deux commissions du Parlement Fédéral enquêtent sur des questions relatives à l'environnement. La Commission permanente de la Chambre des Représentants sur l'environnement et la conservation s'est penchée sur des questions telles que l'environnement urbain, les subventions à des associations bénévoles d'écologistes, les substances chimiques dangereuses, la gestion des zones côtières australiennes et l'efficacité de toute une panoplie de lois fédérales sur l'environnement. La Commission permanente du Sénat sur la science et l'environnement a enquêté sur les \_\_\_\_\_ et l'environnement, sur les trafics d'animaux et sur le parc national d'Uluru.

#### Coopération entre le Commonwealth et les Etats

Deux conseils interministériels ont été spécifiquement constitués pour favoriser la coopération entre le Commonwealth et les Etats en matière de protection de l'environnement.

Le Conseil australien de l'environnement (Australian Environment Council - AEC) a été créé en 1972 par une convention conclue entre le Premier Ministre Fédéral et les Premiers Ministres des Etats. Le Conseil est formé des ministres responsables des questions d'environnement dans chaque Etat, pour les Territoires intérieurs et pour le Commonwealth. La Nouvelle-Zélande et la Papouasie - Nouvelle Guinée ont envoyé des observateurs. Le Conseil se réunit annuellement pour discuter de questions sur l'environnement et pour envisager des recommandations. L'AEC est complété par une Commission permanente, constituée des chefs des différents services ministériels et organismes officiels compétents aux niveaux des Etats, des Territoires et du Commonwealth. La Commission se réunit à intervalles plus fréquents en vue de formuler des principes d'action et des recommandations qui seront soumis à l'AEC. L'AEC finance les recherches et les études qui, dans le cadre de la protection de l'environnement, ont une application nationale. Les questions dont l'AEC est actuellement saisi, comprennent l'harmonisation de la lutte nationale contre la pollution des véhicules à moteur, la réglementation des substances chimiques dangereuses pour l'environnement et l'harmonisation de la législation sur les nuisances sonores.

Le Conseil interministériel sur la conservation de la nature (Council of Nature Conservation Ministers - CONCOM) a été formé en janvier 1974. Il comprend les ministres du Commonwealth, des Etats et des Territoires investis de responsabilités en matière de conservation de la nature, ainsi que des observateurs de Nouvelle-Zélande et de Papouasie - Nouvelle-Guinée. Le Conseil est complété par une Commission permanente de hauts responsables. Il y a également des groupes de travail techniques spécialisés, chargés de différentes questions : études d'environnement pour la conservation de la nature, les oiseaux aquatiques, les espèces menacées, les kangourous, l'éducation et la formation, les espèces non indigènes et la préparation d'une classification et d'une nomenclature des sols assurant la conservation de la nature.

Un autre organisme mixte Commonwealth - Etats ayant d'importantes fonctions en matière d'environnement est le Conseil national de l'hygiène et de la recherche médicale (National Health and Medical Research Council). Ce Conseil est complété par plusieurs commissions consultatives, beaucoup de ces commissions s'occupant de questions sur la santé et l'environnement. Parmi ses activités, le Conseil a adopté un projet de réglementations-types sur l'amiante, a recommandé une politique nationale pour la réglementation des émissions d'amiante dans l'atmosphère depuis des sources industrielles, et a présenté des recommandations sur les normes de qualité de l'air.

Une Commission consultative mixte Commonwealth - Etats sur les codes de pratique nucléaires permet de travailler en collaboration à la mise au point de codes de pratique. Les codes en cours d'élaboration concernent la protection contre les radiations dans l'extraction et le broyage des minerais radioactifs, le transport des matières radioactives et la gestion des déchets d'extraction et de concassage des minerais radioactifs.

Les autres conseils interministériels Commonwealth - Etats s'occupant d'environnement comprennent le Conseil australien des ressources en eau (qui dresse en permanence un bilan exhaustif de la quantité et de la qualité des ressources en eau de l'Australie), le Conseil consultatif australien des transports (pour les activités se rapportant à l'élaboration de normes nationales contre la pollution des véhicules), et les Conseils australiens de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

#### Etats et collectivités locales

Tous les Etats australiens ont créé des ministères ou des organismes chargés de la protection et de la gestion de l'environnement. Les structures mises en place dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans le Victoria, qui sont les Etats les plus peuplés, sont à cet égard représentatives.

En Nouvelle-Galles du Sud, la principale responsabilité de la protection de l'environnement est assumée par la Commission d'Etat de lutte contre la pollution (State Pollution Control Commission - SPCC) et par le Ministère de la planification et de l'environnement (Department of Planning and Environment). Tous deux sont placés sous la responsabilité du Ministre de la Planification et de l'Environnement.

La SPCC est investie de "responsabilités, pouvoirs, autorités, devoirs et fonctions de surveillance, de conseil et de coordination pour la prévention, la réglementation et la limitation de la pollution, l'enlèvement des déchets et la protection de l'environnement contre les dégradations de toutes sortes". Dans le cadre de cette mission, la SPCC qui a été créée par un texte légal en 1970, est chargée :

- a. de coordonner, surveiller et contrôler les activités des autorités officielles de la Nouvelle-Galles du Sud, susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- b. d'établir des normes sur la protection de l'environnement et de veiller à leur application ;
- c. de conseiller le Ministre de la planification et de l'environnement sur l'efficacité des mesures actuelles et sur la nécessité de mesures nouvelles ou modifiées ;
- d. de provoquer, mener et coordonner des études, investigations et recherches, et
- e. de mettre en place et promouvoir des prestations par des spécialistes et des conseillers techniques.

La SPCC est habilitée à édicter des dispositions réglementaires en vertu de la loi d'Etat sur la pollution de 1970. Elle est chargée de l'application de la loi sur la propreté de l'air, de la loi sur la propreté de l'eau et de la loi sur les nuisances sonores.

Le Ministère de la planification et de l'environnement est chargé de l'application du plan d'aménagement des sols, de la gestion du développement et de la législation concernant les incidences sur l'environnement.

Dans le Victoria, le Ministère de la conservation (Ministry for Conservation) est chargé de la conservation de la nature et de la protection de l'environnement. Ce Ministère a été constitué en 1973 par regroupement d'un certain nombre d'organismes officiels qui travaillaient séparément dans ce domaine, pour certains depuis le début du siècle.

Le Ministère actuel comprend l'Organisme de protection de l'environnement, la Division de la pêche et des espèces sauvages, le Conseil de conservation de la terre, le Service des parcs nationaux et l'Organisme de conservation des sols.

Ces administrations sont aidées dans leurs tâches par un groupe coordonnateur central dont les responsabilités spéciales comprennent l'évaluation des incidences sur l'environnement (en vertu de la loi dite "Effets sur l'environnement"), des services d'information, la planification de la conservation et l'exécution d'études multidisciplinaires à grande échelle dans les régions du Victoria où de grands projets de développement sont prévus.

Le Ministre de la Conservation pour l'Etat, conseillé par le Directeur de la Conservation, est chargé de promouvoir les missions du Ministère définies par la loi de 1972 sur la conservation, qui sont :

- a. la protection et la préservation de l'environnement ; et
- b. la gestion et l'utilisation appropriées des terres et des espèces aquatiques vivantes du Victoria.

La lutte contre la pollution incombe spécifiquement à l'organisme de protection de l'environnement (Environment Protection Authority - EPA) qui est chargé de l'application de la loi de 1970 sur la protection de l'environnement. L'EPA exerce la responsabilité d'ensemble de la réglementation des déchets déchargés dans la nature, de la prévention de la pollution et de la lutte contre le bruit. Certaines responsabilités en matière de délivrance de permis et de surveillance, prévues par ladite loi, sont confiées à d'autres organismes supervisés par l'EPA. L'EPA est conseillé par un conseil de protection de l'environnement, qui comprend des représentants d'autres administrations, des municipalités, de l'industrie, des universités et du public.

L'EPA comporte des agences chargées de la qualité de l'eau (qualité des cours d'eau et des voies navigables), de la qualité de l'air (délivrance de permis, en vertu de la loi sur la protection de l'environnement, concernant les émissions dans l'atmosphère et le contrôle de la qualité de l'air), la lutte contre le bruit (définition de principes d'action, projets de réglementations et recherches sur des problèmes particuliers), la gestion des déchets (prévention de la pollution de l'environnement, par la décharge de déchets solides ou liquides) et d'un certain nombre de recherches (autorisations de décharger des déchets, surveillance des décharges illicites et détection de la pollution en général).

Dans chaque Etat, les collectivités locales qui administrent les districts, comtés ou communes, sont constituées de conseils élus assistés d'un certain nombre de fonctionnaires. Les compétences des autorités locales sont définies par la législation des Etats. Les collectivités locales sont essentiellement responsables de questions telles que la construction et l'entretien des routes locales, la réglementation des constructions, le ramassage des ordures, l'élimination des plantes dangereuses, l'hygiène municipale et les bibliothèques municipales.

### Sanction des lois sur l'environnement

Les moyens mis à la disposition de l'autorité publique pour sanctionner le respect des lois et réglementations sur la protection de l'environnement comprennent la délivrance de permis, le droit des victimes d'une pollution à demander des dommages-intérêts en droit civil, ou à demander des pénalités pour non-observation de la législation sur l'environnement.

Plusieurs juridictions ont compétence pour sanctionner les lois sur l'environnement. Même la Haute Cour Australienne a été saisie de questions sur l'environnement.

### Collaboration entre l'administration, l'industrie et le public

Dans le domaine de la protection de l'environnement, la collaboration entre l'administration et l'industrie a été importante. Les entreprises sont représentées dans des conseils consultatifs collaborant avec un grand nombre d'organismes du Commonwealth et des Etats, chargés de la protection de l'environnement. La collaboration directe entre les groupes industriels et les pouvoirs publics est chose courante. Les industriels sont consultés en ce qui concerne les normes de protection de l'environnement, et les contacts sont toujours intensifs lorsqu'il s'agit de préparer une évaluation des incidences sur l'environnement pour les grands projets de développement.

Il existe un grand nombre d'organisations bénévoles s'occupant de conservation et d'environnement. Ces organisations communiquent avec les autorités publiques à tous les niveaux. Les organisations non-officielles s'intéressent à des questions diverses allant de préoccupations locales à court terme et très ponctuelles à des questions plus vastes, ayant des implications à long terme. Ces organisations peuvent être de petites associations locales ou des associations importantes s'occupant de questions générales, par exemple l'Australian Conservation Foundation. Le Commonwealth apporte à ces associations bénévoles un concours financier.

## 3. EVALUATION

### 3.1 PRINCIPAUX PROBLEMES POSES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

#### 3.1.1. Principaux projets de développement

Exploitations minières - Au cours de la dernière décennie, de très nombreux gisements ont été découverts et mis en exploitation en Australie. Un fort mouvement d'opinion s'est développé en faveur d'une préservation des sites naturels et de la préservation des intérêts des aborigènes. De ce fait, les projets d'exploitation minière font l'objet de débats publics toujours plus approfondis, prolongés et diversifiés.

L'extraction de sables minéraux sur la côte orientale d'Australie, dont la densité de population est relativement forte, a été l'un des principaux points d'attention des défenseurs de l'environnement. Les conclusions des enquêtes d'impact sur l'environnement ont été mises à la disposition du public en vertu des procédures des enquêtes publiques du Commonwealth et des Etats. Les principales questions soulevées ont concerné la perturbation des zones naturelles, leur réhabilitation, la disparition provisoire ou définitive de lieux de loisirs ou de culture, l'éventration de zones relativement inaccessibles et la pollution du milieu marin.

Plusieurs grands gisements d'uranium ont été découverts dans la région d'Alligator Rivers dans le Territoire du Nord. Afin de déterminer si la mise en valeur de ces gisements devait se poursuivre face aux nombreuses critiques formulées, une enquête a été ordonnée le 16 juillet 1975 en vertu de la section 11 de la loi sur la protection de l'environnement (Etudes d'impact ). La principale conclusion de cette enquête a été que le développement devait se poursuivre, sous réserve de recommandations multiformes conçues pour protéger l'environnement physique et social de la région d'Alligator Rivers. Ces recommandations ont été ensuite acceptées par le gouvernement fédéral, et servent maintenant pour d'autres projets d'exploitation d'uranium en Australie.

Forêts - Les terres forestières de l'Australie ont été défrichées pour permettre l'implantation d'exploitations agricoles et de localités. Les arbres ont été abattus pour se procurer du combustible et du bois d'oeuvre dès les premiers temps de la colonisation européenne. Grâce à la création de services forestiers par les Etats, il y a cinquante ou soixante ans, on a pu entreprendre une réservation des terres forestières et une protection de la forêt, mesures qui ont permis de ralentir l'épuisement des ressources sylvicoles. Toutefois, les forêts étaient toujours considérées comme des réserves de bois de chauffage et de bois d'oeuvre. C'est seulement depuis peu de temps que le public a commencé à prendre conscience que la forêt pouvait également protéger les sols, assurer des ressources en eau, fournir un habitat pour les bêtes sauvages, offrir des zones de loisirs et constituer une ressource génétique.

Plusieurs commissions parlementaires et enquêtes officielles se sont penchées sur les conséquences de l'exploitation forestière sur l'environnement, et en particulier sur les effets de l'industrie de la pâte de bois. Ces enquêtes ont conduit à modifier sensiblement l'exploitation du patrimoine forestier, et une attention minutieuse est maintenant apportée à l'évaluation des incidences sur l'environnement dans l'étude des projets forestiers.

Energie et environnement - On prend de plus en plus conscience en Australie du fait que les répercussions environnementales de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie, conditionneront dans une grande mesure la qualité de l'environnement dans les pays industrialisés.

En juin 1978, le gouvernement a créé un conseil national de recherche et développement sur l'énergie (National Energy Research Development and Demonstration Council - NERDDC), chargé de conseiller le Ministre du développement national et de l'énergie sur la coordination des efforts nationaux de recherche et de mise en valeur des ressources énergétiques. Ce conseil a pour mission d'étudier les conséquences sur l'environnement d'une utilisation accrue du charbon, du pétrole, du gaz et de l'uranium, et d'étudier l'évolution des techniques nouvelles d'exploitation des énergies existantes et nouvelles. Une haute priorité est accordée à la détermination des conséquences d'un renforcement de l'extraction et de l'utilisation de la houille et de l'extraction, du traitement, de l'enrichissement et des déchets de l'uranium.

Les possibilités d'exploiter de nouveaux combustibles liquides sont étudiées avec attention. Les chistes bitumineux de Rundle sur la côte du Queensland et autres gisements permettraient de fournir du pétrole au cours de la présente décennie, il est aussi question du méthanol tiré du gaz naturel. Au cours des années 1990, l'éthanol tiré des récoltes, la liquéfaction de la houille et l'emploi accru de voitures électriques pourraient offrir de nouvelles sources d'énergie pour les moyens de transport utilisant actuellement des combustibles pétroliers. L'emploi d'une quelconque de ces possibilités nouvelles aura des répercussions non négligeables sur l'environnement, et il est reconnu, dans la politique énergétique nationale, que les dépenses nécessaires à l'atténuation des conséquences nuisibles seront un des éléments pris en compte pour déterminer le choix de telle ou telle source d'énergie. C'est pourquoi les efforts visant à améliorer les données environnementales de l'extraction et de la combustion de la houille, et de la production et de l'utilisation de l'éthanol, ont été intégrés dans le programme national de recherche et développement de l'énergie.

Un autre aspect des effets de l'environnement sur l'énergie concerne l'impact cumulé des grands projets au niveau régional. La vallée de la Hunter (en Nouvelle-Galles du Sud) et la vallée de la Latrobe (dans le Victoria) sont d'importantes régions minières et de grandes centrales électriques y sont implantées. D'autres centrales de grande taille sont prévues ou en construction. Dans la vallée de la Hunter, de nouveaux projets miniers sont préparés pour l'exportation de la houille, et les installations de production d'aluminium doivent être fortement développées. Dans la décennie 1990, des unités de liquéfaction de houille pourraient être implantées dans les régions de la Hunter et de la Latrobe. L'effet cumulé de ces projets sur l'environnement pourrait être très important et un plan d'aménagement régional pour la protection de l'environnement a été entrepris. La disponibilité de ressources hydrauliques apportera une limitation importante à la production d'énergie dans ces deux régions.

Industrie de l'aluminium - L'Australie a une vocation en ce domaine du fait de l'existence de gisements de bauxite, vastes et faciles d'accès, et de sources d'énergie peu onéreuses et fiables. Les études d'impact concernant plusieurs projets ont été effectuées conformément aux procédures d'enquête du Commonwealth et des Etats, notamment pour les projets suivants :

- a. une fonderie d'aluminium à Gladstone, Queensland ;
- b. une mine de bauxite à Wagerup, Australie Occidentale ;
- c. une mine de bauxite et une raffinerie à Worsley, Australie Occidentale ; et
- d. une fonderie d'aluminium à Portland, Victoria.

Les autres projets qui sont actuellement étudiés en vertu de la législation fédérale comprennent deux projets de fonderie d'aluminium dans la vallée de la Hunter, Nouvelle-Galles du Sud, pour lesquels les premières conclusions des enquêtes d'impact ont été préparées.

Les questions étudiées au cours de l'enquête d'impact de ces projets comprennent l'utilisation des ressources, les plans d'aménagement, les émissions dans l'air et dans l'eau, l'évacuation des déchets solides ainsi que les répercussions sur l'hygiène et sur le tissu social.

Incidences des principaux projets industriels sur les communautés isolées (indigènes) - Le développement des activités industrielles, tel que l'extraction de l'uranium dans les zones isolées du Territoire du Nord, s'est traduit par des modifications accélérées dans l'environnement social traditionnel des aborigènes. La relation spirituelle que les aborigènes entretiennent avec leur terre a été bouleversée par les conceptions européennes de propriété foncière et d'utilité économique de la terre, réservée à la jouissance de telle ou telle personne par vente ou cession. Quatre aspects spécifiques de ce conflit ont été dégagés :

- a. incidences sur les valeurs spirituelles et sur les croyances ;
- b. bouleversement des lois aborigènes traditionnelles ;
- c. conséquences sur les liens traditionnels qui unissent le groupe ;
- d. perturbation du schéma existant des relations sociales.

La question des droits fonciers a donc pris une importance croissante aux yeux des aborigènes et a conduit à l'adoption de la loi de 1976 sur les droits fonciers des aborigènes du Commonwealth (Territoire du Nord).

### 3.1.2. Zones urbaines

Qualité de l'air - Les concentrations de plomb et d'ozone dans l'atmosphère dépassent les seuils nationaux dans un certain nombre de grandes villes australiennes. Les véhicules à moteur sont en grande partie responsables de la présence de particules de plomb suspendues et des agents de pollution qui contribuent à la formation du "smog" photochimique. Le Conseil consultatif australien des transports préconise l'adoption des Règles australiennes de conception pour les nouveaux modèles de véhicules. Ces Règles définissent des seuils pour les émissions d'agents polluants et sont en général intégrées dans la législation des Etats sur les transports. Dans trois Etats, des dispositions sur la limitation des pollutions émises par les véhicules neufs et en service sont prévues dans la législation de protection de l'environnement.

Une stratégie à long terme est actuellement envisagée pour renforcer la lutte contre la pollution des véhicules à moteur au cours des années 1980, et un rapport a été préparé sur les implications énergétiques et économiques d'une réglementation plus stricte. A partir de la situation actuelle des émissions et de leurs effets sur la qualité de l'air, des projections statistiques ont été faites sur la fin du siècle pour un certain nombre de stratégies éventuelles de lutte. Le rapport conclut que si une réglementation plus sévère devait être adoptée, l'adoption d'essence sans plomb à 91,5 d'indice d'octane et de dispositifs catalyseurs seraient des mesures efficaces sous l'angle des coûts et de l'énergie.

Substances chimiques dangereuses - Au cours des dernières années, le Commonwealth et les Etats ont accordé une haute priorité à la maîtrise des substances chimiques dangereuses pour l'environnement. Un Conseil consultatif national a été créé par le Conseil australien de l'environnement, avec pour mission de conseiller les autorités sur les procédures appropriées d'évaluation et de lutte. Le Registre international des produits chimiques potentiellement toxiques de l'UNEP est considéré comme un élément de base essentiel pour la préparation d'un Registre national. Sont également en cours des études concernant les effets sur l'environnement de certaines substances chimiques comme les diphényles polychlorés, les chlorofluorocarbures, l'amiante et les métaux lourds.

Bruit - Des organes de législation et de réglementation ont été créés dans la plupart des Etats en vue de la lutte contre les nuisances sonores sur les lieux de travail et d'habitation. On ne dispose que d'assez peu d'informations complètes sur les niveaux sonores dans les villes australiennes. Cependant, une estimation récente indiquait que la main-d'oeuvre industrielle était exposée dans une proportion de 26% à un niveau sonore supérieur à 90 dbA (ce qui représente le seuil maximal de bruit continu auquel un travailleur peut être exposé, selon la norme australienne 1269)\*. Le Conseil australien de l'environnement a mis en place un groupe de travail spécialisé qui aura pour tâche de présenter des recommandations appropriées sur les nuisances sonores.

---

\* Noise Pollution and the Cost of Hearing Loss. Ecos. N° 25. Août 1980

Gestion des déchets - L'Australie produit en moyenne, par habitant et par jour, un kilogramme d'ordures ménagères et plus de 100 millions de dollars sont consacrés chaque année à la gestion de ces déchets. A l'instar des autres pays, les coûts de la gestion de ces déchets ont connu une hausse rapide au cours de la dernière décennie, du fait de la sévérité accrue des normes d'environnement et de l'alourdissement des frais de main-d'oeuvre, de transport, d'acquisition de terrains de décharge et d'achat d'équipements perfectionnés de traitement et d'élimination des déchets.

Face à cette évolution, les conceptions traditionnelles de gestion des déchets doivent être revues, en particulier dans certaines zones métropolitaines où le manque de terrains de décharge et l'insuffisance de crédits municipaux commencent à se faire sentir. Outre la nécessité de ralentir l'épuisement des ressources, il apparaît clairement que, dans certaines circonstances appropriées, la récupération et le recyclage des déchets peuvent permettre de réduire les dépenses de ramassage et d'élimination des déchets.

Plusieurs problèmes particulièrement importants se posent parmi les nombreuses tâches qu'implique la gestion des déchets, notamment la gestion des immondices et des emballages, des épaves d'automobiles, des pneumatiques, des rejets industriels dangereux et des rejets en mer.

Le problème des immondices n'a cessé de faire l'objet d'importantes campagnes publiques et, dans de nombreux cas, les collectivités locales sur qui reposent les responsabilités immédiates, se tournent vers les autorités supérieures. Les matériaux d'emballage ainsi que les autres déchets de papier, notamment les journaux, constituent la majorité des immondices. Les emballages sont souvent considérés comme posant un problème à part, non seulement à cause des nuisances qu'ils produisent, mais aussi parce que les emballages sont considérés comme une ressource intéressante potentiellement récupérable. Les industriels et les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'éducation du public dans la lutte contre les immondices. Dans le même temps, il est généralement admis qu'une évaluation des coûts et des avantages éventuels de tel ou tel programme de réduction des immondices et de gestion des déchets est nécessaire.

Les épaves et les pneumatiques posent un difficile problème d'élimination à de nombreuses collectivités locales. En plus des difficultés de ramassage des véhicules abandonnés, ni les pneumatiques, ni les épaves ne se prêtent en effet à une élimination par les méthodes classiques de remblaiement des décharges. Un autre exemple des coûts cachés entraînés par les méthodes actuelles est la perte des ressources potentielles contenues dans les pneumatiques et les épaves de véhicules. Toutefois, comme dans tous les projets de recyclage des déchets, un recyclage des pneumatiques ne sera viable que si l'on est assuré d'un marché à long terme.

Une élimination satisfaisante des déchets dangereux devient de plus en plus difficile et coûteuse à mesure que les risques pour l'environnement deviennent plus évidents. Le fait que les autorités responsables n'aient pas su se donner les moyens d'accepter les déchets dangereux ou d'assurer leur élimination par d'autres méthodes a conduit ceux qui les produisent à stocker ces déchets. Cependant, les autorités australiennes sont maintenant sensibles à la nécessité de quantifier les types de déchets stockés, et d'évaluer les moyens de les éliminer. La difficulté actuelle est de mettre au point une stratégie d'ensemble prévoyant non seulement une élimination satisfaisante des déchets dangereux, mais conduisant également à réduire leur production et à les recycler chaque fois que possible.

### 3.1.3. Zones rurales

Parcs nationaux - Les parcs nationaux sont gérés en grande partie par les Etats et par les Territoires. De nombreuses réserves ont été constituées au cours des dernières années, car la nécessité de préserver de grandes étendues naturelles pour les besoins de l'environnement et des loisirs s'est faite plus pressante. Le Commonwealth a pris directement part à la création dans le Territoire du Nord de deux parcs qui joueront un rôle important au niveau national et au niveau international.

Le parc national de Kakadu a été constitué à la suite des recommandations de l'enquête sur les gisements d'uranium de Ranger, qui considéraient que ce parc naturel était indispensable pour atténuer au maximum les éventuelles conséquences de la mise en exploitation du gisement. La première tranche du parc, s'étendant sur 6450 kilomètres carrés, a été instituée zone protégée en avril 1979.

Le parc national d'Uluru (Ayers Rock - Mount Olga) a été déclaré zone protégée en mai 1977. La Commission de conservation de Territoire du Nord est chargée de la gestion courante du parc, et un plan de gestion est actuellement préparé conjointement par ladite commission et par le service australien des parcs nationaux et des espèces sauvages. Un apport important dans l'élaboration de ce plan sera constitué par les avis des aborigènes de la région.

Désertification - La désertification est un problème qui se pose dans les régions arides (qui se définissent comme les zones ayant une pluviométrie insuffisante pour permettre un quelconque type de culture) qui couvrent 5.700.000 kilomètres carrés, soit 70% du territoire continental australien. Dans ces régions, les eaux de surface permanentes sont rares et les sécheresses fréquentes. Leur seule utilisation notable est de servir de pâturages pour les ovins ou les bovins. Les industries minières et le tourisme n'intéressent que des zones localisées.

En Australie, la désertification affecte plutôt de petites zones, en particulier celles possédant des types sensibles de végétation ou de sol. La désertification de vastes franges contiguës est un phénomène assez rare. La désertification tient habituellement à un broutage excessif par les troupeaux d'élevage ou par les lapins, et est favorisée par les périodes de sécheresse et de conjoncture économique défavorable.

#### 3.1.4. Zones côtières et maritimes

Pollution marine - Les mesures qui ont été prises en Australie depuis vingt ans pour la protection des mers ont été orientées en fonction de l'intérêt offert par l'exploitation des ressources maritimes, biologiques et minérales, et du mouvement international de protection du milieu marin.

La position fondamentale de l'Australie face à la mise en place progressive d'un droit de la mer traduit ses préoccupations géographiques et économiques en tant que continent insulaire. En 1953, l'Australie a proclamé ses droits souverains sur le plateau continental. Comme une première étape vers l'établissement d'une zone économique exclusive, et conformément aux dispositions vers lesquelles semble s'orienter la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Australie a établi une zone de pêche de 200 milles marins prenant effet à compter du 1er novembre 1979.

L'extension des droits maritimes de l'Australie a mis en lumière les divergences d'opinions quant au partage des responsabilités entre les autorités fédérales et celles des Etats fédérés dans les zones maritimes. Le Commonwealth et les Etats sont donc engagés depuis une dizaine d'années dans des négociations détaillées couvrant un large éventail d'activités maritimes, notamment l'extraction des ressources minières, la pêche, la navigation, la création de parcs marins, et la lutte contre la pollution des mers. Les négociateurs sont récemment convenus de donner à chaque Etat les mêmes pouvoirs en ce qui concerne la frange territoriale de trois milles (y compris le fond de la mer) que ceux qu'il exercerait si ces eaux étaient situées à l'intérieur des limites de l'Etat. Essentiellement, donc, les Etats auront juridiction sur les zones contiguës à leurs côtes, et le Commonwealth conservera ses prérogatives au-delà de la limite des mers territoriales. En raison de la complexité de la mise en pratique, des accords détaillés seront élaborés séparément pour toutes les activités en mer.

Bien que l'Australie soit entourée de vastes espaces maritimes, la majorité de la population est établie dans quelques grands centres urbains implantés sur les côtes, de sorte que les pollutions marines d'origine urbaine ou industrielle sont généralement localisées. Le déversement en mer des déchets et autres matières n'est pas pratiqué à une grande échelle en Australie. Les déversements sont en majorité de faible importance et soigneusement réglementés.

Il n'y a pas eu de grande pollution provoquée par les navires dans les eaux australiennes. Des incidents non négligeables se sont cependant produits en ce qui concerne les décharges d'hydrocarbures, de produits chimiques et autres déchets à partir de navires. L'Australie est signataire d'un certain nombre de conventions internationales sur les pollutions causées par les navires, et sur les déversements en mer. Des efforts sont actuellement entrepris pour faire ratifier ces conventions.

Le développement de la production en mer de gaz naturel et de pétrole posera des menaces croissantes sur l'environnement marin australien. Des exploitations existent depuis de nombreuses années à Barrow Island en Australie Occidentale et dans le Détroit de Bass. Une activité intense d'exploration est déployée en plusieurs endroits de la côte australienne.

L'Australie a mis en place un plan national de lutte contre la pollution de la mer par le combustible des navires. La mise en oeuvre du plan est assurée par l'autorité fédérale avec la collaboration des Etats et de l'industrie. Des moyens matériels et chimiques de lutte contre les produits pétroliers répandus sur la mer sont prévus dans les grands ports.

L'Australie est consciente de la nécessité d'une coopération et d'une prise de responsabilité au niveau international pour protéger l'environnement marin. Cette attitude de l'Australie est illustrée par le traité conclu entre l'Australie et la Papouasie - Nouvelle Guinée, couramment appelé "traité du Détroit de Torres", en décembre 1978. Le traité, qui est actuellement en cours d'application, stipule que les signataires prendront toutes les dispositions nécessaires pour éviter, réduire et combattre les pollutions de toutes sortes, dans une zone protégée et dans les eaux environnantes. Le traité prévoit également une suspension pendant dix ans de toutes les activités d'extraction minière et de sondage, ainsi que des mesures de coopération, de gestion et de recherche qui permettront d'assurer la protection de l'environnement marin. Des dispositions similaires sont également prévues pour la protection des espèces menacées.

La Grande Barrière de Corail - Le Gouvernement fédéral a décidé, en 1979, de ne plus autoriser de nouveaux sondages pétroliers et de ne plus renouveler les autorisations accordées tant que les résultats des recherches à court et à long terme sur l'écosystème de la Grande Barrière de Corail. Cette position a été réaffirmée par les autorités du Queensland et du Commonwealth le 14 juin 1979.

La loi de 1975 portant création du Parc marin de la Grande Barrière de Corail prévoit la création, la gestion, l'entretien et le développement de réserves marines dans la région de la Grande Barrière de Corail. Le Commonwealth et l'Etat riverain du Queensland sont convenus d'établir des mécanismes consultatifs mixtes pour la gestion et la préservation du site.

En vertu de cette loi, la section "Capricorne" du récif est devenue la première tranche protégée du parc marin. Des plans de zonage sont en cours d'élaboration pour cette tranche. On étudie actuellement la possibilité de déclarer comme deuxième tranche la zone située au large de Cairns.

Protection des baleines - L'Australie, membre fondateur de la Commission baleinière internationale (CBI) créée en 1946, a joué un rôle de premier plan dans la lutte pour la protection des baleines. L'Australie est à l'origine du projet d'observateurs internationaux de la CBI en vertu duquel des officiels de différents pays doivent être présents pour enregistrer chaque capture et signaler les infractions à la CBI. L'Australie continue à aider la CBI et à financer les recherches.

Une Commission d'enquête australienne sur les baleines et les activités de chasse, dirigée par Sir Sydney Frost, a été constituée en 1978. En avril 1979, comme suite à la présentation du rapport au Parlement fédéral, le Premier Ministre a annoncé que toute chasse à l'intérieur de la zone de pêche australienne de 200 milles serait interdite. L'importation de produits baleiniers et de marchandises contenant des produits baleiniers est bannie depuis le 1er janvier 1981.

En juin 1980, le projet de loi fédérale sur la Protection des baleines a reçu l'assentiment royal et prendra force de loi lorsque les modalités d'application auront été arrêtées avec les gouvernements des Etats et du Territoire du Nord. Ce texte interdit de tuer, capturer, blesser ou entraver la liberté d'évolution des baleines, dauphins ou marsouins dans la zone des 200 milles et prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 100.000 dollars.

### 3.1.5. Influences extérieures

Les investissements étrangers dans des entreprises travaillant en Australie se sont développés depuis un certain nombre d'années. Les apports de capitaux ont fortement augmenté dans la période allant de 1965-1966 à 1967-68, au cours de laquelle l'Australie a connu un essor minier considérable. Il est probable que les investissements étrangers continueront à un rythme accéléré au cours des quelques années à venir, du fait des projets de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques. Ces investissements sont importants dans un certain nombre de secteurs concernant les grands projets de développement, par exemple : houille, uranium, bauxite, alumine, pâte de bois et tourisme. Beaucoup de ces projets risquent d'avoir des répercussions majeures sur l'environnement.

Le Commonwealth comme les Etats possèdent un arsenal législatif et administratif suffisant pour préserver l'environnement contre des pratiques nuisibles. Par exemple, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (études d'impact) peut être appliquée aux projets nécessitant une autorisation fédérale sur des investissements étrangers ou des exportations.

3.2. RECHERCHE ET SURVEILLANCE

Un grand nombre d'activités en ce sens est conduit au niveau du Commonwealth et au niveau des Etats.

3.2.1. Surveillance

La surveillance de l'environnement est principalement assurée au niveau des Etats fédérés. Les administrations de la plupart des Etats ont mis en place des procédures de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau. Les responsabilités du Commonwealth en matière de surveillance sont les suivantes :

- a. Qualité de l'air - Un Centre national de données sur la qualité de l'air a été créé par le Commonwealth avec pour mission de rassembler et de classer les données provenant des Etats, en vue d'établir des statistiques comparables et de disposer d'une source d'informations facilement accessibles aux chercheurs, et permettant d'orienter l'élaboration des stratégies nationales. La station de base du réseau australien de surveillance de la pollution atmosphérique, implantée en Tasmanie, est gérée par le Commonwealth dans le cadre du Réseau de base mondial de surveillance atmosphérique parrainé par le Programme d'environnement des Nations Unies, et coordonné par l'Organisation météorologique mondiale. Les mesures portent sur les constituants atmosphériques qui peuvent avoir des effets à long terme sur le climat de la planète. La mise en place d'un réseau complémentaire de stations est envisagée.
- b. Qualité de la mer - Un réseau national de surveillance de la pollution marine est actuellement constitué par le Commonwealth, en collaboration avec les Etats et les organismes de recherche. Ce réseau sera compatible avec les programmes internationaux de surveillance, comme la Commission Océanographique Internationale, la Recherche mondiale sur la pollution de l'environnement marin. Toutefois, le réseau en est actuellement à la phase expérimentale de mise en place. Plusieurs séminaires sur les méthodes analytiques sont actuellement organisés dans le cadre du programme en vue de coordonner et d'améliorer les méthodes d'analyse de la pollution marine entre les différents organismes de recherche du Commonwealth et des Etats.
- c. Qualité de l'eau - Le Commonwealth a apporté une aide financière aux Etats pour les études d'évaluation de la qualité de l'eau, dans le cadre du programme national des ressources en eau. La surveillance de la qualité de l'eau, des cours d'eau et des estuaires est assurée principalement par les Etats.

- d. Projet australien de statistiques sur l'environnement - La capacité des autorités australiennes à analyser et à résoudre les difficultés qui se posent actuellement dépendra naturellement, du moins en partie, des connaissances dont elles pourront disposer en matière d'environnement. Les statistiques sociales et économiques, sont, pour leur plus grande part, rassemblées par des organismes nationaux (principalement le Bureau Australien des Statistiques). La collecte des données sur l'environnement est assurée essentiellement par les Etats. Il se pose donc des problèmes inévitables pour réaliser une comparabilité entre les informations fournies par les différents Etats, ce qui complique dans la pratique la préparation de statistiques nationales. Les organismes fédéraux s'occupent d'études préliminaires conduisant à la préparation d'un rapport sur l'état de l'environnement australien. Ce rapport fournira une information et des données statistiques sur l'environnement (par exemple, qualité de l'air et de l'eau, affectation économique des sols, quantités de substances dangereuses, répartition des espèces animales et végétales, etc ...) dans des domaines-clés de l'activité économique. Les statistiques seront présentées selon 100 zones d'environnement bien définies en Australie.

### 3.2.2. Recherche

La recherche sur l'environnement est prise en charge par un grand nombre d'organismes relevant des pouvoirs publics, de l'industrie et de l'enseignement. Le Conseil australien des sciences et des techniques (Australian Science and Technology Council - ASTEC) a préparé une estimation sur le financement des activités de recherche et développement sur l'environnement.\* Cette estimation se présente comme suit :

#### DEPENSES ANNUELLES ESTIMEES PAR SECTEUR DE FINANCEMENT ET PAR CATEGORIE D'ACTIVITE (en millions de \$)

<u>Catégorie d'activité</u>	<u>Cwlth</u>	<u>Etats</u>	<u>Industrie privée</u>	<u>Total</u>
Pollution de l'environnement	6	5	4	15
Gestion et conservation de l'environnement	14	9	0,4	23
Aménagement du territoire	2	0,2	0,3	3
Applications mathématiques dans l'analyse et la gestion de l'environnement	0,4	0,5		1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>42</b>

\* ASTEC. Science and Technology in Australia 1977-78. Australian Government Publishing Service. Canberra 1978.

Les conclusions de l'étude de l'ASTEC sont données dans l'Annexe I.

#### 4. GESTION

##### 4.1. Bilan des ressources

Comparativement aux autres pays, l'Australie est bien dotée en richesses naturelles. Toutefois, certaines ressources comme les sols, l'eau et les forêts ont été détériorées dans le passé et doivent maintenant faire l'objet de soins attentifs afin de continuer à jouer leur rôle de ressource. La décision de mettre en place une Stratégie nationale de conservation concrétise l'engagement qui a été pris de lutter pour une utilisation prolongée des ressources naturelles australiennes.

##### 4.1.1. Sols

Une étude nationale menée conjointement par le Commonwealth et par les Etats sur la dégradation de la terre et la conservation des sols a été terminée en 1978. Les conclusions de cette étude préconisaient un renforcement des mesures de conservation des sols. Le rapport recommandait également une participation des autorités fédérales dans les efforts d'éducation, de recherche, de coordination des politiques suivies et un financement fédéral des programmes mis en oeuvre par les Etats pour la conservation des sols.

Le rapport mettait en évidence la nécessité d'accroître<sup>2</sup> les mesures de conservation des sols, en indiquant que 2.700.000 km<sup>2</sup>, soit 51% des terres utilisées en Australie à des fins agricoles ou pastorales (avec des investissements fixes d'environ 12 milliards de dollars)\* nécessitaient, sous une forme ou sous une autre, un traitement de conservation. Pour 44% de cette surface, la modification des pratiques d'exploitation permettrait, à elle seule, d'éviter une dégradation ou de renverser l'évolution négative actuelle. Le rapport mentionnait qu'il fallait à la fois des pratiques d'exploitation appropriées et des travaux matériels pour les zones soumises à la dégradation de la terre.

##### 4.1.2. Eaux

Les ressources en eau de l'Australie sont faibles. La pluviométrie est caractérisée par des variations extrêmes selon les lieux, les saisons et les années. Quelques cours d'eau sont pérennes et plus de la moitié de l'écoulement hydrologique annuel se situe dans des zones éloignées des centres de consommation, notamment dans la frange tropicale septentrionale. Des nappes souterraines existent dans la plus grande partie du continent, mais elles sont variables en quantité et en qualité. Cependant, ce sont elles qui assurent en grande partie l'alimentation en eau à usage agricole et domestique du continent.

\* NDT : Si "billion" est pris dans le sens américain de milliard.

Les ressources facilement accessibles aux centres de consommation sont assez proches de leurs limites d'utilisation, encore qu'on s'accorde généralement à reconnaître que l'efficacité d'utilisation des ressources existantes puisse être fortement améliorée. Dans certaines régions toutefois, les disponibilités en eau deviennent un facteur déterminant de la poursuite du développement économique.

En 1975, le Conseil australien des ressources en eau a adopté une déclaration d'orientation qui énonce les principes de base et les objectifs autour desquels doivent s'articuler le développement et la gestion des ressources en eau de l'Australie. Les principes ainsi définis indiquent que la conservation et l'exploitation des ressources en eau doivent être envisagées dans un cadre élargi qui ne se limiterait pas au développement et à la gestion des ressources en général, mais qui prendrait aussi en compte une planification économique, environnementale et sociale. Les objectifs visés sont les suivants :

- a. mise à disposition de réserves d'eau suffisantes en quantité et en qualité :
  - (i) pour les besoins de la consommation des habitants de l'Australie ;
  - (ii) pour les besoins de consommation ou de développement des industries primaires et secondaires, afin de mettre ces industries en mesure de remplir leurs objectifs de production dans le respect des ressources et des caractéristiques de la région concernée ;
- b. développement et gestion des ressources en eau conçus de telle sorte que d'autres objectifs souhaitables, tels que la lutte contre les inondations, la production d'électricité, la protection des zones de loisirs et des espèces sauvages soient réalisés parallèlement aux objectifs définis ci-dessus ;
- c. développement des installations de traitement des eaux usées, conjointement aux réseaux d'adduction d'eau et encouragement au recyclage et à la réutilisation dans les cas appropriés ;
- d. adoption de principes de tarification de l'eau, permettant, tout en assurant la satisfaction des besoins à un prix équitable et raisonnable, d'inciter les consommateurs à éviter les gaspillages et les pratiques nuisibles à l'environnement, et d'encourager une affectation efficace des ressources ;

- e. élaboration de principes et d'actions, aussi cohérents que possible au niveau australien, pour la réalisation des objectifs de qualité de l'eau et de lutte contre la pollution de l'eau ;
- f. adoption du principe général selon lequel les coûts directs ou indirects d'un préjudice imputable à une pollution doivent être supportés par le pollueur. Bien que l'application immédiate et entière de ce principe ne soit pas forcément réalisable dans la pratique, il n'en demeure pas moins un objectif à atteindre ;
- g. zonage des terres inondables en vue de leur aménagement ;
- h. constitution d'un échantillonnage suffisant de milieux aquatiques non perturbés qui serviront de références et préservation de certaines zones marécageuses au profit des espèces sauvages indigènes ;
- i. mise en oeuvre d'un programme visant à faire comprendre au public les facteurs influant sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau, et à lui donner un sens des responsabilités sur ces questions ;
- j. efforts pour amener la communauté à s'intéresser et à participer activement à l'aménagement et à la gestion des ressources en eau.

#### 4.1.3. Forêts

La forêt australienne s'étend sur environ 420.000 km<sup>2</sup>, soit 5,6% du territoire. Le domaine public représente 80% des forêts, à raison de 31% réservés à la production forestière, 5% affectés en parcs nationaux ou réserves, et 44% réservés à la production de bois. Une proportion d'environ 20% des terres forestières relève de la propriété privée, et les autorités n'y ont aucun droit de regard sur les abattages.

La Conférence de 1974 sur le développement des industries forestières et du bois a été autorisée par le Conseil australien des forêts. Des représentants de haut niveau de l'industrie et de l'administration étaient présents à la conférence. Le rapport de la conférence indique qu'en ce qui concerne les objectifs de gestion du patrimoine forestier :

"Il s'impose à l'évidence que la gestion des forêts doit toujours être conforme aux principes de conservation, étant donné que la conservation est l'usage des ressources pour le plus grand bénéfice de l'homme. La conservation est un processus d'optimisation, et le but de la gestion du patrimoine forestier doit être de faire en sorte que le maximum d'avantages soit tiré de la forêt au profit de la communauté.

Une décision de gestion peut prescrire une utilisation unique ou des utilisations multiples, avec une ou plusieurs utilisations prenant une importance prépondérante en fonction des besoins sociaux et économiques immédiats. L'optimisation de l'exploitation des forêts peut également écarter une utilisation en faveur d'une ou plusieurs autres.

Une considération de la plus haute importance, qui est commune à toute gestion forestière, est que l'exploitation soit faite de manière à répondre à des objectifs spécifiés, et prenne en compte la prévention des effets nuisibles à long terme sur l'environnement. Ce principe constitue la base de l'exploitation des forêts en Australie, en particulier pour les zones consacrées en permanence à la production de bois. Par une utilisation judicieuse des compétences et des technologies, et par l'introduction de moyens de protection qui n'existaient pas jusqu'à présent, on peut espérer que non seulement l'environnement forestier sera préservé, mais aussi que le produit de la forêt pourra être utilisé pour satisfaire les besoins matériels de l'homme."

#### 4.1.4. Cultures

En 1977-78, les surfaces cultivées représentaient environ 170.000 km<sup>2</sup>, soit 2,2% du territoire. Le blé et les céréales d'hiver constituent de loin les cultures les plus importantes. En 1975-76, les zones ensemencées en blé, avoine et orge représentaient quelque 82% de la surface totale cultivée. Le climat a déterminé l'étendue de la "wheat belt" (ceinture de blé) et, à l'intérieur de cette ceinture, l'utilisation des sols varie grandement. La principale caractéristique du mode cultural des céréales est le système biennal par lequel 50% environ de la récolte sont semés sur une sole en jachère. Cette façon de faire a pour avantage la conservation de l'humidité du sol, la fixation de l'azote, la réduction de l'appauvrissement du terrain par la diversité des plantes en présence, l'enrichissement de la couche arable et une ferme couche de semis pour les récoltes. L'inconvénient de la mise en culture des jachères est la décomposition plus rapide des matières organiques, ce qui libère de l'azote pour la récolte suivante, mais donne lieu à un épuisement plus rapide du sol.

#### 4.1.5. Elevage

Tous les Etats de l'Australie pratiquent l'élevage du bétail, la production étant orientée vers la boucherie dans certains districts et vers la laiterie dans d'autres. Le troupeau laitier est limité essentiellement aux districts côtiers, alors que les troupeaux de boucherie sont plus éparpillés dans des zones comme la zone tropicale du Queensland septentrional, le Territoire du Nord et le district de Kimberley, dans le nord de l'Australie occidentale. L'élevage de boeufs pour la viande s'est beaucoup amélioré en Australie méridionale au cours de la

dernière décennie. Dans le nord de l'Australie, la productivité bovine a été améliorée par l'introduction de nouvelles races, plus résistantes à la chaleur et aux parasites, et par l'introduction d'une légumineuse fourragère appelée "Townsville Stylo". (Ndt : Style?)

L'industrie ovine est la plus importante activité rurale d'Australie. En 1977-78, selon des données provisoires, la valeur combinée de l'abattage et de la laine représentait plus d'un cinquième de la valeur brute de toute l'agriculture. Les principaux problèmes d'environnement pour l'industrie ovine sont la sécheresse et l'introduction de plantes nuisibles, peste et maladies depuis les pays étrangers.

#### 4.1.6. Pêches

Bien que la pêche commerciale australienne offre à la vente quelque deux cents espèces de poissons, cette industrie est dominée par les produits de luxe tels que la langouste, les crevettes, les huîtres, les ormeaux, les coquilles Saint-Jacques et le thon. Ces productions ont représenté pratiquement 75% de la valeur annuelle de l'ensemble de la production (200 millions de dollars) en 1976-77. Dans les poissons proprement dits, les captures importantes sont, à part le thon : le requin, le merlan, l'escolar, le pagre, le mullet, le morwong, le grondin, le maquereau et le saumon australien. Les organismes de gestion des pêcheries fondent en général leur politique sur le maximum de captures qui peut être fait sans mettre en danger le renouvellement des espèces.

Les ressources offertes par la pêche ne sont pas, en Australie, des plus riches comparativement aux critères mondiaux. Par rapport à certaines mers, comme celles qui s'étendent au large de la côte occidentale de l'Afrique et du Pérou, les eaux qui bordent l'Australie contiennent assez peu de substances nutritives. La proclamation d'une zone de pêche de 200 milles a permis d'étendre le champ d'activités de l'industrie australienne de la pêche.

#### 4.1.7. Conservation, parcs et réserves

Chaque Etat ou territoire australien possède un ou plusieurs systèmes de parcs et de réserves. La législation, les systèmes de classement, les structures administratives et les politiques de gestion diffèrent d'un Etat à l'autre. Des données non publiées que possède le Ministère des Affaires intérieures et de l'environnement montrent qu'environ 290.000 km<sup>2</sup>, soit 3,76% du territoire continental, sont des parcs et des réserves. D'une manière générale, les différentes lois sur les parcs nationaux montrent que le but des parcs et des réserves est de préserver l'environnement naturel, avec toute sa flore et toute sa faune, pour des usages récréatifs et éducatifs, et pour permettre et encourager la jouissance publique de ces zones.

#### 4.1.8. Espèces menacées

La flore et la faune australiennes sont depuis longtemps reconnues comme des plus remarquables dans le monde par les nombreuses espèces propres à l'Australie, ou dont la représentation est particulièrement caractéristique en Australie. Tel est le cas bien connu des monotrèmes (ornithorynque et échidné) et des marsupiaux, mais cela est également vrai pour de nombreuses autres espèces végétales et animales. Les autres formes de vie, si elles ne sont pas bien spécifiques à l'Australie, sont les restants d'anciennes espèces anciennement plus répandues et offrent donc un grand intérêt scientifique. Quarante-trois espèces d'oiseaux, mammifères et reptiles ont été déclarées menacées par le Conseil interministériel de la conservation de la nature. En outre, 2053 espèces de plantes ont été classées en danger. Cela représente 10% des espèces végétales australiennes connues.

Les Etats ont la responsabilité principale de la protection de la flore et de la faune en danger. Ils assument cette responsabilité par la constitution de parcs et de réserves, par la protection des habitats et par la réglementation de la capture et du maintien en captivité d'espèces sauvages. L'exportation et l'importation d'espèces animales, notamment les espèces mentionnées dans les annexes à la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages, sont réglementées par le Commonwealth.

#### 4.1.9. Sources énergétiques locales

L'Australie possède d'importantes réserves d'uranium, de houille, de pétrole et de gaz naturel, ainsi qu'un potentiel considérable d'autres sources. Les ressources raisonnablement assurées de l'Australie en uranium sont estimées à 289.000 tonnes. Les plus grands gisements se situent dans la région d'Alligator Rivers, dans le Territoire du Nord, et à Yeellirie, en Australie occidentale. La plus grande partie du pétrole brut d'origine nationale provient des gisements du Détroit de Bass. Le brut national représente actuellement 70% des approvisionnements des raffineries.

La houille constitue la plus grande source de revenus d'exportation de l'Australie. La production de houille vendable est passée de 23 millions de tonnes en 1960 à 71 millions de tonnes en 1977, et cette expansion se poursuit à un rythme accéléré. Les réserves de houille ont été estimées à plus de 200 milliards de tonnes, pour la plupart dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans le Queensland.

En ce qui concerne les économies d'énergie, le principe général est de rechercher des produits de remplacement du pétrole. Un programme national, associant le Commonwealth, les Etats, les entreprises et le public, a été lancé. La politique australienne de maintien de la tarification mondiale pour les produits pétroliers a été, de l'avis général, l'un des programmes de conservation de l'énergie les plus réussis au monde. L'un des grands domaines des études de recherche et développement en matière énergétique, et qui est encouragé par des subventions gouvernementales au titre du programme énergétique national, est la recherche des moyens qui permettraient d'accélérer l'emploi de nouvelles formes d'énergie.

#### 4.1.10. Ressources minérales

L'Australie est un des grands producteurs mondiaux de ressources minérales et métallifères. Par exemple : l'Australie est le deuxième producteur mondial de minerai de fer, le premier producteur de bauxite et d'alumine, un grand producteur de plomb et de zinc, et le premier producteur de concentrés de silicates lourds : zircon, ilménite et monazite. L'Australie possède également d'importants gisements de cuivre, de nickel et de roches phosphatées.

#### 4.1.11. Ressources humaines

En juin 1980, la population australienne s'élevait à 14 615 900 habitants. Pour des raisons historiques, climatiques et économiques, la population est concentrée dans les métropoles des Etats et dans les autres centres urbains, essentiellement sur le croissant sud-est du continent. En juin 1977, on comptait que 70% environ de la population vivaient dans les six capitales des Etats et dans cinq autres grandes villes de plus de 100 000 habitants. On prévoit que la population totale de l'Australie se situera en l'an 2001 entre 16,7 et 18,1 millions (ce dernier chiffre étant calculé avec une immigration nette d'environ 50 000 personnes par an).

Les villes australiennes possèdent en général des réseaux de distribution d'eau pour la consommation des ménages et autres usages. Les zones rurales sont alimentées dans la plupart des cas par stockage des eaux pluviales, par les cours d'eau ou par les puits. Les sécheresses prolongées entraînent des pénuries d'eau, périodes au cours desquelles la consommation est réglementée. L'Australie possède un système sanitaire perfectionné auquel tous ses citoyens peuvent avoir accès pour un prix raisonnable. Les groupes les plus défavorisés reçoivent des attentions spéciales, notamment des soins gratuits ou remboursés et des conseils préventifs.

L'Australie produit une grande diversité de denrées alimentaires et en exporte certaines en grandes quantités. Le logement est caractérisé par le fait que les gens sont très souvent propriétaires de leur propre habitation, et par une ré pondérance des pavillons sur les immeubles collectifs. Seules les personnes les plus misérables ne peuvent se nourrir correctement, ou disposer d'un logement en location.

La scolarité est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15-16 ans. Un important système de scolarité publique gratuite a été mis en place. Les écoles privées, pour la plupart confessionnelles, offrent une autre possibilité de scolarisation. Il existe également un grand nombre d'établissements post-secondaires et universitaires à vocation technique et à vocation générale. Les Australiens possèdent donc pour la plupart d'entre eux un niveau d'instruction élevé.

La population active australienne était estimée, en novembre 1980, à environ 6,67 millions de personnes, soit environ 60% des tranches d'âge de 15 ans et au-delà. Moins de 7% de la population active travaillent dans les industries primaires, le secteur tertiaire absorbant la plus grande partie de la main-d'oeuvre. Le taux de chômage a été estimé à environ 6,3% de la force de travail (chiffres de décembre 1980). Pour la grande majorité des Australiens, le salaire minimal est déterminé par des instances industrielles du Commonwealth ou des Etats.

La culture australienne est le reflet de la diversité des origines ethniques du pays. La culture dominante est de tradition britannique, modifiée par la rudesse du milieu australien, avec des apports par les immigrants européens et, récemment, non-européens. Les cultures aborigène et nord-américaine ont également contribué à façonner le schéma culturel australien.

#### 4.1.12. Infrastructures

Les transports et les communications ont toujours représenté une difficulté majeure en Australie. La forte concentration de la population dans la zone métropolitaine des six Etats et la faiblesse de l'implantation rurale font que les liaisons sont longues et coûteuses. Chaque Etat gère son propre réseau électrique et, à l'exception de la Nouvelle Galles du Sud et du Victoria dont les réseaux sont reliés par l'intermédiaire du complexe hydraulique des Snowy Mountains, les réseaux des Etats ne sont pas interconnectés. Le gaz et l'eau sont acheminés sur de grandes distances jusqu'aux centres urbains.

#### 4.1.13. Récifs et lagunes

Le système corallien le plus notable de l'Australie est la Grande Barrière de Corail. Celle-ci s'étend sur le plateau continental nord-est de l'Australie, sur plus de 2 000 km, entre le Tropique du Capricorne et les eaux côtières au large de la Papouasie - Nouvelle Guinée. La Grande Barrière de Corail est exposée à de nombreux risques effectifs ou potentiels. Les phénomènes naturels, comme les cyclones et l'infestation par les étoiles de mer ont provoqué, et continuent à provoquer des dommages. L'accroissement des interventions humaines : tourisme et pêche sauvages, pollutions diverses, notamment production de pétrole et activités minières, fait peser des risques potentiels. Plusieurs ouvrages ont été écrits sur ce grand récif corallien.

#### 4.2. PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION

##### 4.2.1. Etablissements humains

D'importants investissements publics et privés ont été consacrés aux villes australiennes et, selon Seddon\*, "les grandes villes occupent une position tellement dominante que la seule option pour l'avenir sera peut-être de tenter de les faire mieux fonctionner et de les adapter à des besoins changeants". Les facteurs ayant déterminé l'implantation des villes australiennes ont été la nécessité de disposer de services portuaires, d'eau et de terres pour l'agriculture. Les facteurs qui influenceront sur les implantations humaines futures en Australie seront probablement l'eau et l'énergie.

A Adélaïde et à Perth, les disponibilités en eau risquent de limiter le développement futur si l'on s'en tient aux sources traditionnelles. L'énergie, cependant, est un facteur plus important du fait de la grande dépendance des habitants des métropoles envers l'automobile. Avec l'augmentation des prix des carburants, on risque d'assister à une réduction des déplacements privés et donc de ce qu'il est convenu d'appeler les standards de vie. Il faudra donc disposer de nouvelles sources d'énergie ou de nouveaux modes de transport pour que les banlieues puissent continuer à s'étendre autour des métropoles.

Au cours des dernières années, des efforts ont été entrepris pour promouvoir le développement de villes nouvelles. A cet égard, le projet d'urbanisation d'Albury-Wodonga, situé à la frontière entre le Victoria et la Nouvelle Galles du Sud, et financé conjointement par le Commonwealth et les Etats, a été le projet le plus réussi.

##### 4.2.2. Développement industriel

Les perspectives du développement industriel en Australie sont présentées dans le rapport préparé à l'attention du Gouvernement Fédéral par le Groupe d'études sur l'aménagement structurel.\*\* Dans ses conclusions, le Groupe considérait que les créneaux de développement dans le secteur de la fabrication réside dans les industries qui sont surtout consommatrices de capitaux et de compétences. Du fait de la taille modique du marché intérieur, la croissance dépendra de l'accès aux marchés d'exportation. Cette question a été définie comme suit dans une proposition d'étude présentée au groupe susmentionné par le Ministère de l'industrie et du commerce :

---

\* Seddon, G. Urban Function and Structure in Land and Water Resources of Australia. Hallsworth, R.G. and J.T. Woodcock eds. Australian Academy of Technological Sciences. 1979

\*\* Australia. Study Group on Structural Adjustment Report. Australian Government Publishing Service. Canberra, mars 1979.

"D'après les récentes tendances d'évolution de la production et des investissements, les industries qui semblent devoir constituer le moteur de la croissance des industries secondaires australiennes seront celles basées sur le traitement des matières premières australiennes, qui seront dans de nombreux cas à vocation exportatrice, capitalistiques en règle générale, et, si elles dépendent du marché intérieur, possédant un degré élevé de protection naturelle ou de spécialisation. Ce sont les industries dont le développement a été supérieur à la moyenne au cours de ces dernières années, et qui ont été en général peu ou pas protégées."

Cette proposition considèrerait que les industries se consacrant à des aspects particuliers de l'environnement australien, par exemple les équipements d'irrigation, présentaient généralement des taux de croissance plus élevés. Selon le document du Ministère de l'industrie et du commerce, les industries qui offraient les meilleures possibilités de développement sur le marché intérieur et à l'exportation, comprenaient :

- a. le traitement de l'alumine (aluminium) et autres minéraux, le raffinage du pétrole, les industries chimiques et notamment pétrochimiques ;
- b. l'agro-alimentaire : préparation et conditionnement de la viande, de la farine, des légumes, des poissons, des boissons, de fromages, de jus de fruits, etc ;
- c. les prestations d'ingénierie pour les industries ci-dessus, notamment pour une large gamme de matériels d'extraction et de traitement des minerais tels que transporteurs, broyeurs, matériels de forage, chevalements de mines, ponts roulants et cimenteries.
- d. certains créneaux hautement compétitifs dans des industries par ailleurs déclinantes, par exemple : construction de petits bateaux ;
- e. ciments et bétons, et autres minéraux non métalliques, essentiellement sous la forme de produits finis ou semi-ouvrés, utilisables dans le bâtiment ;
- f. les matières plastiques, certains cuirs, le papier et les produits papetiers ;
- g. d'autres activités spécialisées ou naturellement protégées, par exemple : production de produits de loisirs, imprimeries, mobiliers et aménagements intérieurs.

L'importance des ressources minérales et énergétiques dans l'économie australienne a déjà été mentionnée. Une estimation officielle du "total des coûts prévus" pour les projets "engagés" et au stade de la "faisabilité définitive" fait apparaître un chiffre de 30 milliards de dollars à la date du mai 1980. Des développements majeurs continueront vraisemblablement dans les domaines du charbon, de l'uranium, du minerai de fer, de la bauxite, du pétrole et du gaz naturel.

De plus en plus, des exigences de protection de l'environnement sont imposées à l'exploitation industrielle des ressources naturelles. On peut citer par exemple le cas des gisements d'uranium de la région d'Alligator Rivers dans le Territoire du Nord, des gisements de houille dans la vallée de la Hunter en Nouvelle Galles du Sud et les activités d'extraction de bauxite et de raffinage d'alumine dans le sud-ouest de l'Australie.

Aucune étude d'ensemble n'a été entreprise sur les coûts que doivent supporter les industries australiennes pour se conformer aux prescriptions d'environnement. Cependant, il est peu probable que ces coûts diffèrent notablement de ceux supportés dans les autres pays développés. Les études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont montré :

- a. Que dans le court terme, l'effet (net) des politiques de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution a été positif sur l'emploi ;
- b. Que les conséquences de ces politiques sur l'inflation ont été modérées ;
- c. Que les répercussions sur le taux de croissance économique à court terme ont été neutres, voire légèrement positives ;  
et
- d. Que l'influence sur la balance des paiements est incertaine, les éléments d'information disponibles laissant à penser qu'elle a été relativement mineure.

#### 4.2.3. Agriculture

L'Australie est un grand pays agricole, exportant d'importantes quantités de divers produits agricoles. L'agriculture s'est développée depuis la colonisation européenne et elle a été déterminée par l'interaction de facteurs tels que la rentabilité de tel ou tel marché, la mise en valeur de nouvelles terres, et les perfectionnements techniques et scientifiques. L'exploitation de subsistance, les pléthores périodiques, l'effondrement des prix d'achat et les pertes subies par les exploitants ont été progressivement éliminés au fil du temps par la mise en place d'une activité d'exportation. Les facteurs susceptibles de conditionner l'évolution future de l'agriculture sont : les capacités d'absorption intérieures et à l'exportation, ainsi que les limitations environnementales, techniques, institutionnelles et économiques.

Les augmentations de productivité de l'agriculture australienne ont été et continueront à être limitées dans une certaine mesure par des facteurs sociologiques et institutionnels. Les augmentations de la productivité rurale que permettaient les progrès techniques ont été empêchées par des problèmes comme les entraves juridiques aux regroupements des propriétés et les difficultés d'obtenir un financement pour la reconstruction. Néanmoins, l'avance technique a constitué un intervenant majeur dans l'augmentation de la productivité agricole australienne. Les stimulants économiques et les prix sont également des facteurs majeurs de la productivité agricole australienne.

Les principales contraintes posées par l'environnement à l'agriculture sont le climat, les sols et le terrain. Des problèmes ont été posés par la présence de résidus de produits biocides, par l'augmentation de la salinité et par l'érosion des sols provoquée par la culture ou par la destruction de la couverture végétale du fait des défrichements et des pâtures excessives. En Australie méridionale, l'eau de la Murray est utilisée pour l'irrigation des cultures d'agrumes, de fruits à noyaux, de vignes, de légumes, d'alfa, et les pâturages. L'augmentation de salinité de la Murray fait peser une menace directe sur toutes les zones agricoles irriguées par ce fleuve.\*

#### 4.2.4. Forêts

Production de bois indigènes - Les forêts indigènes australiennes, productives et potentiellement productives, occupent une surface d'environ 420 000 km<sup>2</sup> \*\*. Au cours de la campagne 1970-71, les abattages de bois d'oeuvre et de pâte se sont élevés à 9,2 millions de mètres cubes dans les forêts indigènes. Les abattages de grumes indigènes ont représenté environ 81% de la production de toutes les forêts australiennes : forêts indigènes et forêts de plantations. Il est prévu qu'en l'an 2010, les disponibilités en bois rond offertes par les forêts indigènes augmenteront légèrement jusqu'à dix millions de mètres cubes. Il est prévu que cette production ne représentera que 35% du total des grumes et des bois à pâte utilisables par l'industrie. Le reste des approvisionnements devra nécessairement venir des forêts de plantations.

---

\* Fedorowicz, T. The Costs of River Murray Salinity in South Australia. Communication pour le groupe de travail sur les coûts de la dégradation de l'environnement. Sydney. 14-16 mai 1979.

\*\* Australian Forestry Council. Forwood. Rapport de la Forestry and Wood-Based Industries Development Conference. 1974. Australian Government Publishing Service. Canberra, 1975.

Production des essences de plantation - La sylviculture de plantation a été entreprise en Australie à la fois pour compenser un déséquilibre naturel entre les bois durs et les bois tendres, et pour fournir un approvisionnement à l'industrie à partir de zones d'exploitation concentrées. En 1978, environ 660 000 hectares de plantations, essentiellement exotiques, avaient été constitués. Cela représentait 1% de la surface forestière productive totale. La Conférence de 1974 sur le développement des industries forestières et de mise en oeuvre du bois a recommandé que les plantations soient portées à 1,14 millions d'hectares en l'an 2010 (3% de la surface forestière productive et 65% du total des besoins en bois de l'Australie).

Bassins de réception - L'augmentation qui est prévue de la consommation d'eau signifie que l'alimentation en eau devra prendre la priorité sur la production de bois dans les bassins de réception. Bien que la valeur de la production de bois et la valeur des bassins de réception hydrographiques soient en général concordantes, des compromis devront être recherchés.

Loisirs - L'utilisation des forêts aux fins de loisirs augmentera plus rapidement que la croissance de la population. Les risques potentiels sur les zones forestières et autres zones ouvertes seront plus grands dans les régions proches des grands centres urbains.

Dépendance envers les facteurs d'environnement - Deux des plus importants facteurs susceptibles d'influer sur la productivité future des forêts australiennes sont le dépérissement et les effets des récoltes sur les principes nutritifs des sols. Le dépérissement des eucalyptus provoqué par le champignon Phytophthora cinnamoni, a été constaté dans plusieurs zones forestières. Ce champignon s'attaque aux racines des arbres. C'est dans les forêts de l'Australie occidentale que le Phytophthora fait peser une menace importante sur les forêts exploitées commercialement. Dans cet Etat, en effet, le dépérissement progresse dans les forêts de Jarrah à une vitesse de 3 600 hectares par an.\* Le dépérissement affecte également les forêts des Etats de la côte Est.

Les sols des forêts australiennes sont généralement pauvres en principes nutritifs, comparés aux forêts d'Europe ou d'Amérique du Nord. Des recherches ont été entreprises en Australie sur les effets de l'abattage et d'autres opérations d'exploitation sur l'équilibre nutritif des sols des forêts indigènes. On ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer si la perte des principes nutritifs par l'abattage des futaies et le lessivage des sols entraîneront des répercussions notables sur la production forestière. Un rapport de la Commission permanente du Sénat sur la science et l'environnement,\*\* exprimait des préoccupations suffisantes pour mentionner :

\* Salt Problem in Perth's Hills. Ecos. N°4, Mai 1975

\*\* Woodchips and the Environment. Rapport de la Commission Permanente du Sénat sur la science et l'environnement. Australian Government Publishing Service, Camberra, 1977.

"En raison de l'extrême fragilité de nos connaissances actuelles sur les principes nutritifs des sols et du fait que les indications provenant des chercheurs montrent qu'il faut plus d'un siècle pour reconstituer le phosphore éliminé par les coupes blanches, toutes les coupes blanches de bois de papeterie nécessitant des temps de rotation relativement courts, sont envisagées avec préoccupation."

#### 4.2.5. Pêches

Le Conseil australien de la pêche étudie actuellement les possibilités d'expansion de la pêche industrielle australienne. Selon Bowen\*, il existe trois grandes catégories de pêches autour de l'Australie :

- "a. Les pêches existantes. Cette catégorie comprend les poissons côtiers (par exemple mulets et merlans), les langoustes, les crevettes, les poissons de chalut de la côte Est, le saumon australien et les jeunes individus du thon rouge des eaux méridionales ;
- b. Les pêches actuellement ou susceptibles d'être mises en valeur par les pêcheurs australiens. Sont compris dans cette catégorie les poissons de chalut profond de la région sud-est, les poissons de chalut de la Grande Baie Australienne, et les espèces pélagiques comme la bonite, le chinchard, le brochet de mer, la sardine, l'anchois et le maquereau espagnol ;
- c. Les pêches qui ne sont pas exploitées commercialement par les pêcheurs australiens. Cette catégorie comprend les poissons de chalut des régions nord et nord-ouest, les individus adultes du thon rouge du sud, du thon rouge et albacore du nord, poisson-lanterne, calmar et requin dans les eaux septentrionales."

#### 4.3. METHODES DE GESTION

##### 4.3.1. Gestion des zones côtières

Des organismes publics, placés sous l'autorité des Etats, sont chargés de l'aménagement et de la gestion des zones côtières. Les Etats déterminent, généralement sur conseil des collectivités locales, les grandes classes d'affectation des sols, par exemple affectation rurale, résidentielle, industrielle, et les autres activités qui sont autorisées à l'intérieur de ces zones. En ce qui concerne la conservation et le développement des ressources des zones côtières, les critères varient d'un Etat à l'autre, selon la nature des relations existant entre l'Etat et les autorités locales, et selon le degré d'autorité exercée par l'Etat.

\* Bowen, B.K. Fishery Resources and Management in Hallsworth E.G. and J.T. Woodcock. Land and Water Resource of Australia. Australian Academy of Technological Sciences. 1977

Le rôle des organismes de protection des côtes est dans certains cas limité à de simples conseils ou à des travaux contre l'érosion dans des districts définis, alors que dans d'autres cas, ils peuvent prendre totalement en charge la coordination et la gestion des activités d'une zone côtière.

#### 4.3.2. Organisation des secours en cas de catastrophes

L'organisme fédéral chargé de l'organisation des secours en cas de catastrophes naturelles et les services des secours des Etats et des Territoires constitue le noyau de l'appareil de défense civile de l'Australie. Le service fédéral d'organisation des secours possède à Canberra un centre de communications qui assure une coordination au niveau national en cas de catastrophe naturelle et d'appel à la défense civile. L'intervention du Commonwealth, qui comprend la mise à disposition du centre de communications et des forces de défense, n'est faite que sur demande d'un service des secours d'un Etat ou d'un Territoire. Cette aide peut être complétée par une indemnisation fédérale pour les victimes, cette assistance financière transitant par des voies administratives normales.

#### 4.3.3. Plans d'urgence régionaux

Les services d'organisation des secours du Commonwealth et des Etats ont élaboré des plans régionaux pour les situations graves. On peut citer en exemple le plan national de lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures, qui est en vigueur depuis octobre 1973. Un plan conjoint a été préparé par le Commonwealth et par les Etats, avec l'aide des industries pétrolières, pour combattre la menace que les hydrocarbures répandus par les navires fait peser sur l'environnement marin et côtier de l'Australie. Dans ce même domaine, des structures de coopération souples existent avec la Nouvelle-Zélande.

#### 4.3.4. Politique démographique

Les principes qui doivent régir l'évolution démographique à long terme sont actuellement examinés par l'autorité fédérale, comme suite à une grande enquête menée par Borrie. \*

#### 4.3.5. Aménagement du territoire

Comme indiqué au paragraphe 4.3.1., le classement d'affectation des sols, le zonage et la gestion du développement relèvent de la responsabilité des Etats et des Territoires, dans le cadre des lois sur l'aménagement du territoire.

---

\* Borrie. Population and Australia. Demographic Analysis and Projection. (Plusieurs rapports). Australian Government Publishing Service. Canberra, 1975.

#### 4.3.6. Réhabilitation des zones et des ressources dégradées

L'Australie a maintenant pris conscience de la nécessité de réduire autant que possible la dégradation des sites et des ressources, et de prévoir une réhabilitation dans les cas où cette dégradation a été inévitable. Tout projet soumis à l'approbation des pouvoirs publics doit normalement comporter des dispositions de réhabilitation. Par exemple, le projet de mise en valeur du gisement d'uranium de la région d'Alligator Rivers dans le Territoire du Nord prévoit une réhabilitation du site de la mine, notamment de l'excavation, disposition qui a été exigée pour l'agrément fédéral.

Il y a quelques années, la restauration des sites endommagés n'était pas une condition préalable de l'agrément d'un projet. C'est pourquoi il a fallu réparer les dégâts causés à certains sites, parfois bien après la réalisation du projet. C'est ainsi qu'en vertu de la loi de 1978 portant convention sur le site de Captains Flat (Lutte contre la pollution), le Commonwealth a versé une aide financière à l'Etat de la Nouvelle Galles du Sud au titre des travaux engagés, comprenant notamment la reconfiguration et le reboisement des terrils, pour lutter contre la pollution de la Molonglo River, provoquée par l'entassement des stériles de la mine de Capstain Flat.

### 5. CONDITIONS REQUISES POUR UNE ACTION NATIONALE

#### 5.1. NOUVELLES ACTIONS

A cet égard, la démarche nationale la plus importante est l'annonce par le Premier Ministre selon laquelle les différents Etats et le Territoire du Nord sont convenus de collaborer avec le Commonwealth en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation. La stratégie nationale de conservation permettra de dresser un bilan de l'environnement et de définir des objectifs nationaux. Des plans d'action et des priorités seront ensuite établis pour la réalisation de ces objectifs. La mise au point de la stratégie nationale de conservation constituera la première tentative faite pour dégager des priorités nationales d'action dans les domaines de la conservation de la nature, de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources vivantes.

#### 5.2. CONDITIONS REQUISES

##### 5.2.1. Education

Programmes scolaires - Les Etats ont la responsabilité de l'instruction officielle, depuis l'école maternelle jusqu'à l'âge de 12 ans. De ce fait, la conception des cours sur l'environnement est très diverse d'un Etat à l'autre. Certaines écoles, par exemple, sont libres de leurs propres programmes. Dans le secondaire, les matières telles que l'agriculture, les sciences biologiques et sociales, comprennent généralement l'étude de questions d'environnement.

L'enseignement primaire est interdisciplinaire et les établissements et les enseignants peuvent décider d'accorder une place privilégiée à l'environnement dans leurs programmes. Les sorties en plein air sont souvent utilisées dans les écoles primaires en complément des cours en classe.

Des matériels pédagogiques pour les cours sur l'environnement ont été préparés par le centre pédagogique de Canberra. Dans le cadre de son projet sur l'éducation environnementale, ce centre a préparé des matériels pour l'enseignement primaire (bibliographie, guides d'activité et modèles de préparation). Les matériels destinés à l'enseignement secondaire général et à certains enseignements complémentaires : sciences de l'homme, enseignement ménager, travaux manuels et activités de plein air, seront mis à disposition au début de 1981. Le centre a également préparé un dossier appelé "A la recherche du patrimoine national", à l'intention des établissements secondaires.

Dans les différents Etats, les Ministères de l'Education ont pris en compte la nécessité pour les jeunes de connaître et d'étudier un certain nombre de sites écologiquement différents, et ont établi à cet effet un réseau de centres d'études sur le terrain. C'est le Queensland qui possède actuellement le réseau le plus étoffé, et il a également créé un centre mobile desservant sa région sud-ouest. Les organisations privées s'occupant d'éducation environnementale, comme la Gould League et diverses associations de professeurs de sciences, de géographie et de sciences de l'environnement, ont également préparé des matériels pédagogiques.

Programmes d'information du public - Les organes du Commonwealth et des Etats ont mis en place des programmes d'information du public. Le Commonwealth gère diverses activités dans le domaine de l'éducation environnementale. On peut citer en exemple le programme audio-visuel "L'Australie pour tous nos lendemains", destiné à sensibiliser les immigrants sur la préservation de l'environnement australien. Le Commonwealth prête des films et des vidéo-cassettes traitant de l'environnement à différentes organisations d'enseignement et associations locales. En outre, il collabore avec les Etats pour la préparation et la distribution de tracts et d'affiches célébrant chaque année la Journée mondiale de l'environnement.

Les organes des Etats responsables de l'environnement, de la conservation et de la lutte contre la pollution émettent divers matériels destinés à l'information et à l'éducation du public. Les services des parcs nationaux des Etats ont également une action d'information du public par des brochures, des centres d'information et la mise à disposition de conférenciers aux associations locales qui en font la demande. Chaque année, les gouvernements des Etats mettent en place des programmes d'éducation du public à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée de la terre.

Il y a également dans chaque Etat des centres non-officiels de l'environnement. Ces organisations peuvent informer le public ou orienter ses demandes de renseignements, et offrir des facilités de coordination entre différentes associations d'amis de la nature. Le répertoire des organisations éducatives de la Fondation australienne pour la conservation de la nature \* mentionne actuellement 1159 associations. Les musées, les zoos, les jardins botaniques et les réserves naturelles mettent à la disposition des écoles et du public des programmes d'éducation environnementale. Par ailleurs, d'autres organisations, dont les activités à un titre ou à un autre intéressent l'environnement, prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités et fournissent des prestations d'éducation environnementale.

Nécessité de cours ou de matériels pédagogiques dans les programmes scolaires - Il existe déjà en Australie une grande diversité de cours ou de matériels pédagogiques concernant l'environnement. Actuellement, le besoin le plus pressant est de coordonner l'utilisation des matériels existants. Des répertoires devront être établis à cet effet. Dans les Etats, certains services de gestion des parcs nationaux et des espèces sauvages ont commencé à rassembler une documentation régionale. Il est proposé de développer cette activité aux niveaux des Etats et du Commonwealth. Les programmes scolaires nécessitant une élaboration plus poussée sont :

- a. Anglais, art, éducation civique, enseignement ménager, économie, travaux manuels, matières qui n'intègrent pas suffisamment les questions d'environnement. Il est nécessaire que des campagnes de sensibilisation des enseignants soient entreprises à ce sujet. Depuis le début de la dernière décennie, une tendance continue a été d'intégrer les sciences de l'homme dans les thèmes de l'éducation environnementale.
- b. Dans l'éducation environnementale, les problèmes pratiques (résolution des problèmes, décisions, participation) ont été négligés. Il conviendrait donc que les écoles résolvent les problèmes posés et prennent les décisions qui s'imposent au niveau de l'organisation pratique des cours.

Nécessité de cours ou de matériels pédagogiques dans les programmes d'éducation du public - La stratégie mondiale de la conservation a sélectionné un certain nombre de groupes qui doivent prioritairement bénéficier des matériels pédagogiques d'éducation environnementale, par exemple : décideurs, planificateurs, et organisations de jeunesse. Il est probable que l'éducation environnementale du public se concentrera, en Australie, sur des groupes de ce genre, tout en poursuivant les programmes destinés au grand public.

\* Australian Conservation Foundation. Pages vertes : répertoire des associations privées de protection de l'environnement en Australie. Août 1978.

5.2.2. Moyens humains

Disponibilités en personnels formés - En Australie, la main-d'oeuvre qualifiée est constituée plutôt de personnels locaux que de personnels expatriés. On ne dispose pas d'informations sur les effectifs actuellement engagés dans le contrôle et la gestion de l'environnement, ou dans les programmes d'éducation.

Programmes de formation existants - Il existe en Australie 54 Instituts de formation d'instituteurs. Sur les 107 cours différents offerts, presque tous comprennent des thèmes sur l'environnement. La formation des professeurs du secondaire est concentrée en disciplines spécialisées comme l'agriculture, (5 cours), l'hygiène et les activités physiques (27 cours), les sciences (47 cours), les sciences sociales (26 cours). Tous ces cours intègrent une éducation environnementale. Il existe actuellement deux cours de formation de professeurs du secondaire avec spécialisation en sciences de l'environnement, et on prévoit d'en augmenter le nombre.

Les responsables de l'information du public sont formés par des cours de communication ou de journalisme dispensés soit dans des universités ou des collèges, soit sur les lieux de travail. En règle générale, cette formation ne comporte pas une éducation environnementale. Une formation sur l'aménagement urbain et régional existe dans 34 cours différents. Il existe actuellement 11 cours de gestion des ressources, et 3 cours d'administration des parcs naturels. 22 cours sont proposés pour l'étude de l'environnement, 3 au niveau de la licence, et 11 au niveau de la maîtrise.

Les techniciens d'analyse et de contrôle de la pollution sont formés dans des instituts technologiques et autres instituts universitaires. Il existe 4 cours spécifiquement consacrés aux techniques biologiques de laboratoire. Des techniciens sont également formés dans les cours de sciences appliquées et de sciences à un niveau inférieur à la licence. Enfin, il existe des études sur les techniques de laboratoire au niveau universitaire et au niveau post-universitaire.

5.2.3. Moyens matériels

Une grande diversité de moyens matériels est mise à la disposition des activités de recherche, de formation et autres sur l'environnement, par des organismes comme l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, par les universités et par d'autres institutions du secteur tertiaire. Par ailleurs, les autorités du Commonwealth et des Etats, ainsi que l'industrie privée, fournissent ces moyens.

#### 5.2.4. Apport extérieur de compétences

Les organismes australiens, tant publics que privés, font appel en tant que de besoin, à des experts-conseils. Les besoins sont évalués cas par cas. L'Australie fait partie du système INFOTERRA (Systèmes Internationaux de Références pour les Sources d'Information sur l'Environnement) du programme pour l'environnement des Nations Unies. L'INFOTERRA mentionne actuellement 500 sources australiennes. Il est prévu d'étendre le champ d'application de l'INFOTERRA, en particulier dans la région Asie-Pacifique, à la suite de la réunion tenue à Moscou en octobre 1979.

#### 5.2.5. Information

Il existe en Australie une masse importante d'informations sur l'environnement, du fait du grand nombre d'organisations s'occupant de recherches, d'enquêtes et de contrôles de l'environnement. Ces informations ne sont pas toujours accessibles sous une forme utile aux décideurs, et une tâche importante des agences et autres organisations intéressées par l'environnement sera de mettre ces informations sous une forme utile. Une meilleure compréhension des besoins en informations sur l'environnement devrait être dégagée à la suite de l'identification des points prioritaires, qui sera faite au cours de l'élaboration de la stratégie nationale de conservation.

#### 6. PRIORITES ET EXIGENCES A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROGRAMME REGIONAL D'ENVIRONNEMENT

L'Australie n'a identifié aucune exigence ni priorité particulière devant être prise en compte dans le programme régional.

ANNEXE 1

Conclusions et recommandations du Conseil Australien  
des Sciences et des Techniques (Australian Sciences and Technology  
Council - ASTEC) sur les activités de recherche et développement en  
matière d'environnement

---

ORIGINE : Australian and New Zealand Assoc. for the Advancement of  
Science Inc. Jubilee Anzaas Congress Adelaide : 12-16 Mai 1980.  
Environment Studies Section (T40) Pre Section Report :  
Avril 1980.

Recherche et développement - Au stade actuel d'évolution  
de la protection de l'environnement, l'effort de recherche doit s'orien-  
ter principalement vers les travaux à court terme concernant des missions  
particulières. Certes, des normes et des règles directrices ont été né-  
cessairement adoptées pour classer et régler les risques qui pèsent  
sur l'environnement, mais les connaissances pertinentes sur les relations  
entre les différents agents de pollution et la santé publique sont sou-  
vent insuffisantes.

Les structures institutionnelles font obstacle aux efforts  
de R&D pour mettre à la disposition des entreprises des méthodes qui  
permettraient de réduire économiquement les nuisances des procédés  
industriels. L'administration et les entreprises devraient collabo-  
rer plus étroitement à la solution des problèmes, par exemple ceux  
posés par les installations anciennes dans les industries travaillant  
avec de faibles marges bénéficiaires.

Les recommandations suivantes sont faites :

- a. Pour le présent, l'accent sera particulièrement placé sur  
la R&D nécessaire à la mise en oeuvre des aspects réglemen-  
taire de la protection de l'environnement ;
- b. L'administration et les entreprises devront collaborer plus  
étroitement à la recherche des solutions aux problèmes impor-  
tants et difficiles de l'environnement et des industries.

Eau - L'ASTEC soutient le point de vue exprimé par la Com-  
mission permanente du Sénat sur les ressources nationales selon lequel  
les recherches stratégiques sur les ressources en eau de l'Australie  
doivent être accentuées. Cependant, le Conseil n'est pas convaincu de  
la nécessité de créer une nouvelle Division de l'Organisation du Common-  
wealth pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO), les re-  
cherches nécessaires pouvant être prises en charge par les divisions  
existantes. Plusieurs aspects des recherches sur l'eau, devraient, en  
raison de leur portée nationale, être financées par le Commonwealth.  
Ce sont :

ANNEXE 1

2.

- . l'application de technologies nouvelles à la collecte et à la diffusion de données normalisées ;
- . l'étude des prévisions de consommation, notamment en ce qui concerne les futurs besoins nationaux, par exemple les besoins en eau des installations de traitement de la houille ;
- . les recherches sur la lutte contre les crues, et sur tous les aspects de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation ;
- . les recherches sur l'épuration et la réutilisation des eaux usées ;
- . les moyens d'encourager une utilisation plus efficace de l'eau, par exemple en limitant la fourniture d'eau potable aux seules utilisations où elle est indispensable.

Terre - Une utilisation efficace et la conservation des terres sont fonction de leur affectation économique, ce qui fait que cette responsabilité est partagée entre un grand nombre d'organismes. La plus grande partie de la terre australienne est relativement improductive en raison des facteurs climatiques et des caractéristiques des sols, et aussi parce que les sols sont dégradés et non-stabilisés.

Air - Certains domaines des activités de R&D sur l'atmosphère sont particulièrement intéressants pour l'Australie, et doivent être renforcés. Ces domaines comprennent la météorologie tropicale de l'Australie septentrionale, l'étude du comportement des cyclones et la prévision de leur trajet, la météorologie antarctique compte tenu en particulier du développement futur de l'aviation antarctique, les prévisions saisonnières et à long terme, ainsi que les mécanismes de variation du climat. Ces aspects nécessiteront un renforcement substantiel des études sur la chimie atmosphérique, sur la mésométéorologie, notamment la météorologie urbaine des villes australiennes, et sur les techniques et systèmes opérationnels permettant la prévision à court terme.

Produits chimiques - Au cours des dernières années, il y a eu une prise de conscience mondiale de l'insuffisance des connaissances à ce sujet, et la maîtrise des pollutions chimiques est une question de la plus haute urgence. L'ASTEC soutient la création récente d'un secrétariat venant assister la commission consultative du Conseil australien de l'environnement, sur les substances chimiques dangereuses, et préconise la poursuite de l'aide apportée à la Commission afin qu'elle puisse répondre sans retard au large éventail de problèmes concernant les substances chimiques potentiellement toxiques.

ANNEXE 1

3.

Evacuation et recyclage des déchets solides - Hormis les efforts entrepris par l'Organisme métropolitain chargé de l'évacuation des déchets (Nouvelle Galles du Sud), les études menées en Australie sur l'évacuation et le recyclage des déchets solides sont peu importantes. Il faut que des études soient faites sur les méthodes d'évacuation des déchets municipaux et industriels, du moins des études qui permettraient d'évaluer et d'appliquer efficacement les méthodes étrangères, en apportant une attention particulière, dans chaque cas qui sera étudié, à la situation proprement australienne, ainsi qu'aux facteurs d'échelle et aux implications économiques associées.

Pollution sonore - Le bruit est l'un des grands problèmes d'environnement, et son importance est attestée par la création relativement récente d'organismes de réglementation du bruit dans la plupart des Etats. L'ASTEC pense qu'un plus grand effort devrait être fait pour évaluer les progrès réalisés à l'étranger en ce domaine et que la nature plus ou moins universelle des études sur la pollution sonore font de la lutte contre le bruit un domaine idéal pour des programmes communs de recherche qui seraient coordonnés par le Conseil australien de l'environnement.